

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(32^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du vendredi 22 octobre 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA

1. **Décisions du Conseil constitutionnel sur des requêtes en contestation d'opérations électorales** (p. 4723).
2. **Loi de finances pour 1994 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4723).

COOPÉRATION

M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Michel Voisin, rapporteur pour avis de la commission de la défense.

MM. Richard Cazenave,
Serge Janquin,
Pierre-André Wiltzer,
Michel Grandpierre.

M. Michel Roussin, ministre de la coopération.

Réponses de M. le ministre aux questions de : M. Guy Druet, Mme Martine Aurillac, MM. Xavier Deniau, Jean-Paul Virapoullé, Henry Jean-Baptiste, Charles Revet, André Thien Ah Koon, Henri Cuq, Robert Galley.

Etat B (p. 4743)

Titre III. - Adoption (p. 4743)

Titre IV (p. 4743)

Amendement n° 38 de M. Jean-Pierre Thomas : MM. le rapporteur spécial, le ministre. - Retrait.

Adoption du titre IV.

Etat C (p. 4743)

Titres V et VI. - Adoption (p. 4743)

Après l'article 57 (p. 4744)

Amendement n° 45 de la commission des finances : MM. le rapporteur spécial, le ministre, Pierre-André Wiltzer, Richard Cazenave, Henry Jean-Baptiste, Serge Janquin. - Rejet.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. Jean-Jacques de Peretti, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Arsène Lux, rapporteur pour avis de la commission de la production.

Rappel au règlement (p. 4750)

M. Jean-Claude Bois, Mme le président.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 4750).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA,
vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

Mme le président. La séance est ouverte.

1

DÉCISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL SUR DES REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Mme le président. En application de l'article L.O. 185 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel communication de dix-huit décisions de rejet relatives à des contestations d'opérations électorales.

Conformément à l'article 3 du règlement, cette communication est affichée et sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

2

LOI DE FINANCES POUR 1994 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 (n° 536, 580).

COOPÉRATION

Mme le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la coopération.

La parole est à M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de la coopération, mes chers collègues, en guise d'introduction, j'emprunterai à Maupassant une analyse qui date de 1885 et qui m'est apparue prémonitrice de l'idée que se font souvent nos concitoyens de la coopération :

« Regardons l'Afrique : l'Européen la connaît depuis le commencement des temps, et il n'a jamais pu s'y installer. Nous l'avons abordée par tous les rivages sans pouvoir y faire souche, y prendre racine comme en Amérique. Nous l'avons traversée sans parvenir même à l'explorer. Nous campons sur les bords, nous n'entrons pas. A quoi nous servent le Sénégal et le Gabon ? Que ferons-nous au Congo ? Nous y dépenserons beaucoup d'argent pour un honneur bien problématique. »

Nous sommes allés en Afrique, nous y sommes restés. Mais, depuis l'indépendance, le devoir nous a fait accompagner l'Afrique sur le chemin du développement. Qu'ajouter sinon que ce chemin est bien difficile et qu'il nous faut retravailler et réorienter notre politique de coopération, qui s'adresse aujourd'hui à un continent en crise ? Deux chiffres suffisent à le montrer. Alors que le produit intérieur brut progresse en moyenne de 1,9 p. 100, la croissance de la population excède 3 p. 100 par an. Autrement dit, la pauvreté augmente en Afrique. Et derrière ces chiffres se cachent des drames humains.

C'est parce qu'il s'agit d'hommes et de leur destin, monsieur le ministre, que je voudrais souligner l'importance de votre mission et du débat que nous engageons. Ce budget est certainement l'un des plus petits de l'Etat mais, parce qu'il s'agit de solidarité, il peut infléchir le cours des choses.

Depuis 1993, vous avez donné à la politique de coopération de notre pays une impulsion nouvelle. Vous avez pris un virage. Dans le langage : certains sujets évoqués jusqu'ici à mots couverts - ces subventions accordées pour assurer les « fins de mois des Etats africains » - sont aujourd'hui franchement abordés. Dans l'annonce d'une nouvelle politique : comme l'a rappelé M. le Premier ministre, la solidarité est maintenue, mais il s'agit d'une solidarité exigeante, fondée sur le principe de la prime à la bonne gestion. Dans la manière d'appréhender le problème de la démocratie : vous préférez vous attacher à la mise en place des structures de l'Etat de droit, plutôt que de sacrifier à ces déclarations solennelles auxquelles nous avions habitués les gouvernements précédents et qui masquaient souvent de tristes réalités.

Il ne s'agit pas d'une révolution, mais d'une évolution. On ne saurait demander à un gouvernement de tout changer en sept mois. Notre politique de coopération se poursuit donc à structure constante.

Et les problèmes demeurent, au premier rang desquels je placerai la trop grande complexité de notre dispositif de coopération, dont la gestion est éclatée entre trois ministères : la coopération, qui gère le Fonds d'aide et de coopération ; les finances, responsables des dons et des prêts bonifiés ; les affaires étrangères. S'y ajoutent les outils de la coopération, comme la Caisse française de développement, organe d'exécution.

D'où la nécessité d'une réflexion de fond sur la réforme des structures. Est-il normal que le ministère de la coopération gère moins de 8 milliards de francs alors que l'aide publique de la France avoisine 38 milliards ? Je suis convaincu qu'il faudra bien un jour réfléchir à la mise en place d'un grand ministère de la coopération qui couvrirait l'ensemble de l'aide publique. Car cette dispersion des compétences nous affaiblit tant à l'égard des Etats africains qu'à l'égard des institutions de Bretton Woods.

Je suis donc, pour ma part, opposé à l'idée qui consisterait à regrouper tous les moyens dans une grande agence, car cette solution reviendrait à réduire encore le volume d'activité et l'importance du ministère. Je crois, au contraire - et c'est la voie dans laquelle vous vous êtes engagé - qu'il convient de mieux répartir les rôles en

redéfinissant les contours des organismes existants afin d'améliorer leur coordination. Il faut aller vers un principe simple, consistant à assurer la concordance entre le statut des instruments de coopération et leur action. Ainsi gagnerait-on à distinguer l'activité de prêt et l'activité de don. La première est une activité de banquier qui répond à une logique d'analyse des risques ; elle revient donc à la Caisse française de développement. La seconde relève d'une logique politique, car le don est un acte de souveraineté des Etats ; elle revient donc au ministère. Nous irions ainsi sur le chemin de la moralisation et du bon fonctionnement de nos institutions de coopération.

Comme il s'agit non d'une révolution mais d'une évolution, le champ de la coopération demeure inchangé. Peut-être pourrions-nous réfléchir à son élargissement au Ghana et au Nigeria, partenaires naturels de la zone franc.

Peut-être pourrait-on, éventuellement, associer l'Afrique du Sud, pays développé mais aussi pays du tiers monde, à notre politique de coopération en Afrique australe, voire dans le reste de l'Afrique. Dès lors que nous avons rétabli nos relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud, cette perspective entre-t-elle, monsieur le ministre, dans la stratégie du Gouvernement ?

Si le virage du conditionnement de l'aide a été pris, si les pays qui veulent participer à la coopération française doivent désormais se faire entendre des instances monétaires internationales en préparant des plans d'ajustement, plusieurs questions se posent en ce domaine.

S'agit-il d'un désengagement parce que la rigueur budgétaire ne nous permet plus de soutenir l'Afrique comme nous le faisons auparavant ?

Comment résoudre la contradiction entre notre volonté de maintenir la parité du franc CFA et la position parfois affichée par le FMI, qui milite plus ou moins ouvertement pour sa dévaluation ? Votre rapporteur est personnellement défavorable à la dévaluation, qui ajouterait le désordre monétaire au désordre intérieur des Etats, dû aux graves difficultés économiques qu'ils rencontrent. Si une dévaluation permet, dans un premier temps, de gagner quelques marges de manœuvre sur le plan de la compétitivité internationale et de l'exportation, cet avantage est très vite annulé par une inflation galopante. Pour être économiquement utile, toute dévaluation doit donc être accompagnée d'un plan intérieur assurant la rigueur budgétaire et économique. Or force est de constater que les appareils productifs des Etats africains ne sont pas assez compétitifs pour profiter d'une éventuelle dévaluation.

La France doit soutenir les Etats africains dans leurs démarches auprès du FMI. La communauté internationale a souvent été beaucoup plus généreuse avec l'ex-URSS - et à des conditions moins sévères - qu'avec les pays d'Afrique, qui sont pourtant d'aussi bons gestionnaires. Il faudrait, en ce domaine, essayer de retrouver un équilibre.

Dans un contexte de rigueur, il est toujours plus difficile de justifier une politique de coopération. Aussi aurons-nous quelques difficultés pour la renégociation de l'enveloppe du Fonds européen de développement.

A l'exception de la France et du Japon, la plupart des pays remettent en cause leur politique de coopération. L'attitude de la Grande-Bretagne, lors de la récente assemblée générale du Fonds monétaire international, en est une illustration.

Pourtant, la coopération est un élément essentiel de notre politique. Il ne s'agit plus de pure affectivité, et si le maintien de liens traditionnels conserve son impor-

tance, nous avons maintenant à défendre des intérêts communs. En matière d'immigration, d'abord. Dois-je rappeler que nous avons signé Lomé III avec 500 millions d'hommes et Lomé IV avec 900 millions ? Une telle évolution est lourde de conséquences et ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Ensuite, nous avons tout intérêt au développement d'une zone qui est pour nous, au même titre que l'Europe centrale, un marché de proximité potentiel.

Pourtant, la politique de coopération est souvent perçue de manière trouble par l'opinion publique, d'où la nécessité d'expliquer son utilité. Mais, pour cela, il nous faut des résultats, et j'en viens ainsi, monsieur le ministre, à votre projet de budget.

Si l'on n'y trouve pas, bien sûr, les moyens d'une grande politique ambitieuse, il s'agit d'un budget sérieux, qui montre que nous maintenons une politique de coopération significative en période de crise.

Comme tous les ministères, la coopération a contribué à l'effort d'assainissement des finances publiques, en réduisant de 12,8 p. 100 ses autorisations de programme, mais de 3,7 p. 100 seulement ses crédits de paiement. Il en résulte une compression des dépenses en personnel de l'assistance technique, dont la déflation des effectifs se poursuit : de 7 670 personnes en mars 1988 à 4 850 personnes en mars 1993. Néanmoins, cette évolution traduit non pas un désengagement au niveau de la coopération, mais un effort de rationalisation et de meilleure gestion.

Les crédits de l'assistance technique militaire ont diminué d'un point et demi, mais ce secteur conserve un rôle important, notamment dans la logistique des opérations électorales.

Le projet de budget traduit une réorientation vers les actions essentielles. Le Fonds d'aide et de coopération voit ses crédits de paiement augmenter de 6,6 p. 100, progression qui s'explique par la hausse des dons aux pays les plus pauvres, plus que par un développement de l'aide aux projets. Cette évolution positive mérite cependant d'être notée.

Venons-en aux ONG.

La diminution affichée des crédits affectés aux ONG a suscité une émotion compréhensible quand on connaît les valeurs qu'elles véhiculent. A y regarder de plus près, on observe que cette diminution concerne surtout leurs opérations de publicité en direction de l'opinion. Il s'agit donc là d'une mesure de bonne gestion. Les ONG seront toujours associées aux projets sur le terrain, ce qui est l'essentiel.

Pour autant, cela ne nous dispense pas d'une réflexion sur leur rôle, qui n'est pas négligeable. La diminution des crédits aux ONG ne doit pas s'inscrire dans une tendance à long terme. Le rapporteur est prêt à travailler, durant l'année 1994, pour voir comment les ONG et la puissance publique pourraient mieux agir ensemble.

En conclusion, je voudrais remercier les services du ministère de la coopération et le cabinet du ministre pour leur disponibilité et leur grande efficacité pour fournir les informations chiffrées qui nous ont été nécessaires pour rédiger ce rapport. Celui-ci a été élaboré dans la clarté, ce qui n'a pas été le cas pour les rapports précédents, si j'en juge par les observations de mes prédécesseurs.

Monsieur le ministre, vous avez choisi la politique de la sève qui monte dans l'arbre et non celle du typhon. Le budget que vous nous présentez aujourd'hui s'engage dans une nouvelle voie. C'est donc un budget de transition, dans un contexte difficile. Nous vous faisons confiance, à vous et au Gouvernement, pour que celui de 1995 montre encore plus nettement cette nouvelle orientation.

Conformément à la proposition de votre rapporteur spécial, la commission des finances a émis un avis favorable à l'adoption de ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur pour avis. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission des affaires étrangères m'a chargé d'exprimer à cette tribune un avis très favorable à l'adoption des crédits de la coopération pour 1994.

Cette appréciation positive se fonde tout d'abord sur l'analyse lucide que vous nous avez présentée de la situation, en effet préoccupante, de l'Afrique subsaharienne. Et de ce constat sans complaisance, vous avez tiré les conséquences sous forme d'orientations et de choix budgétaires que nous approuvons également, compte tenu du contexte de rigueur et d'austérité dans lequel s'inscrit, cette année, la loi de finances.

Toutefois, la commission des affaires étrangères a retenu de mon rapport plusieurs suggestions qui nous ont paru de nature à améliorer l'efficacité de notre politique d'aide au développement.

Vos analyses, étayées par de fréquents voyages dans les pays africains, ne sont guère contestables.

Ce continent subit lourdement les effets conjugués de la crise mondiale et du désordre des marchés internationaux de matières premières, mais aussi - il faut bien le reconnaître - des insuffisances notoires dans la gestion économique et financière de certains Etats qui ont encore aggravé les risques de marginalisation, voire « d'enlèvement », de l'Afrique. Divers indicateurs confirment ce relatif déclin :

Sur le plan économique, « l'Afrique - écrit un commentateur - est le seul continent à avoir franchi le cap des années quatre-vingt-dix, plus pauvre qu'il ne l'était auparavant ». Je n'insiste pas sur les chiffres que vous trouverez dans mon rapport écrit. Sachez simplement qu'en Afrique subsaharienne, le produit intérieur brut n'a progressé que de 1,6 p. 100 et que, compte tenu d'une croissance démographique de plus de 3 p. 100 l'an, le revenu par tête a une nouvelle fois reculé de 1,4 p. 100. - mon prédécesseur à cette tribune y a fait allusion.

Cette situation s'accompagne de graves déséquilibres financiers affectant plusieurs pays du champ, notamment c'est d'ailleurs une circonstance aggravante - ceux qu'on appelle les pays à revenu intermédiaire - Côte-d'Ivoire, Cameroun, Congo, Gabon - qui sont pourtant parmi les moins défavorisés de l'Afrique subsaharienne. La France a été ainsi amenée à assurer par d'importants concours financiers - ce sont les termes consacrés pour l'aide dite hors projet - la couverture de diverses charges de fonctionnement, de déficits budgétaires ou d'arriérés de remboursement.

Ces difficultés n'ont pas été non plus sans conséquences ni prolongements sur le plan des relations financières internationales. Faute de pouvoir obtenir le remboursement des prêts consentis, la Banque mondiale et le FMI ont été amenés à rompre ou à ne pas renouveler les accords passés : la Côte-d'Ivoire, le Cameroun, la République Centrafricaine et le Congo n'ont plus de relations avec le FMI depuis 1992, le Sénégal depuis décembre 1992, le Gabon depuis cette année.

Ces divers pays se trouvent donc dans la même situation d'isolement vis-à-vis de la communauté financière internationale : sans accord avec le FMI, ils ne peuvent renégocier avec le Club de Paris le rééchelonnement de leur dette publique. Ils ne bénéficient plus de droits de tirages, mais sont néanmoins tenus de rembourser - grâce notamment au concours financier de la France - leurs dettes anciennes vis-à-vis des institutions de Bretton Woods.

Devant la gravité de cette situation, le Gouvernement français se devait, non seulement d'appeler nos partenaires à la rigueur, mais aussi de proposer des mesures appropriées, engageant leur responsabilité, afin d'obtenir les redressements nécessaires.

Tel est objectif de « solidarité exigeante » assigné par le Premier ministre à la politique de coopération franco-africaine.

Que demande, en effet, la France ?

Une gestion plus rigoureuse des finances publiques des Etats, notamment en ce qui concerne les traitements et salaires de la fonction publique, des mesures d'assainissement financier et d'ajustement structurel imposées par la crise et, enfin, un effort tout particulier de recouvrement des ressources fiscales et douanières.

La poursuite du processus de démocratisation engagé - et je sais combien vous y veillez personnellement - qui implique le respect des libertés publiques, et l'organisation des élections libres. Mais il appartient à chaque pays, cela est essentiel de déterminer, en toute souveraineté, les conditions et le rythme de son évolution vers la démocratie et l'Etat de droit.

La reprise de relations avec les institutions financières internationales qui est évidemment impérative pour relancer le flux des aides publiques comme des investissements privés.

Notre budget, monsieur le ministre, vise à traduire ces exigences de solidarité et de rigueur. Vous avez indiqué devant la commission des affaires étrangères six objectifs de votre ministère et, plus précisément, l'articulation par grandes masses de votre projet de budget. Je n'en reprendrai pas l'analyse, persuadé que vous le ferez vous-même dans un instant.

J'ai retenu de cette orientation générale, qu'il s'agit de promouvoir ou de relancer l'investissement productif notamment par le FAC, d'appuyer les politiques d'ajustement structurel, de renouveler l'assistance technique, dont je relève tout de même qu'en dépit de l'effort de déflation, elle représente plus du quart de votre budget et, enfin, d'assurer la stabilité des Etats, objectif important, par le financement des programmes d'assistance militaire technique - armée et gendarmerie - et le détachement d'instructeurs.

De telles orientations, parfaitement claires, n'appellent pas de longs commentaires. Ce projet de budget vise, d'une part, à rééquilibrer progressivement l'aide au profit des projets d'investissement et, d'autre part, à favoriser la normalisation des relations des pays africains avec les institutions financières internationales.

Seul le Sénégal a adopté jusqu'ici, sans crise sociale majeure, un plan d'austérité qui prévoit notamment la réduction sensible du traitement des fonctionnaires. Tout cela évidemment, pour qui connaît l'Afrique, n'ira pas sans risques, c'est un chemin qui peut être semé d'embûches. Mais il n'est pas douteux que la rigueur est la seule voie susceptible d'assurer les possibilités nouvelles de redressement.

Ces appels au changement des comportements sont assurément justifiés et opportuns, mais comme le disait Jean-Pierre Thomas, ils ne peuvent faire oublier que la coopération française doit également se réformer dans ses structures et ses méthodes.

La question de la refonte de notre dispositif de coopération, dont la complexité résulte, chacun le sait bien, de la dispersion et du nombre des acteurs, est depuis très longtemps posée. Sur une aide publique au développement d'environ 40 milliards, le budget de la coopération n'en gère que 20 p. 100, c'est une donnée bien connue. Les autres intervenants sont la direction du Trésor, la Caisse française de développement, les autres ministères.

Les projets de réforme sont anciens. J'ai du reste lu avec beaucoup d'intérêt des comptes rendus de nombreux colloques, articles et programmes qui y furent consacrés avant mars 1993. Il s'agit de faire évoluer l'ensemble du dispositif vers plus de cohérence et d'efficacité. Il a été proposé de distinguer fonctions de conception et fonctions d'exécution, en confiant ces dernières à une agence de développement. Mais telle n'est pas la solution retenue par le Gouvernement qui a choisi de renforcer la coordination entre les différents acteurs. L'expérience nous permettra de juger du bien-fondé de ces efforts de coordination qu'il faut tenter en commençant par supprimer les doubles emplois.

De même, l'excessive dispersion de nos moyens d'action conduit à souhaiter que notre politique de coopération distingue mieux soutien au développement économique, prospection des marchés et coopération interétatique.

Mais il faut également veiller à renforcer l'efficacité de notre politique de coopération, ce qui implique presque nécessairement une meilleure adaptation aux réalités locales des pays aidés. Deux innovations simples seraient de nature à favoriser cette souplesse d'adaptation.

La première innovation porte sur les ONG dont il faudrait élargir le rôle car leur place dans la coopération française est plus réduite qu'à l'étranger. M. Robert Galley le sait fort bien. C'est pourquoi l'on regrettera vivement la diminution dans ce budget du volume des subventions destinées au soutien de leurs actions, notamment de sensibilisation du public aux problèmes du tiers monde et de son développement.

Il est, en effet, important que l'opinion française soit informée d'un certain nombre de réalités et qu'elle prenne conscience du lien qui existe entre les problèmes du développement et ceux de l'immigration. Et cette tâche incombe presque naturellement aux organisations non gouvernementales. Il faut en finir avec cette vieille méfiance vis-à-vis des ONG. Proposons-leur - peut-être y réfléchissons-nous ensemble - un cadre permanent de concertation avec l'administration, de proposition et - pourquoi pas ? - de gestion qui leur permettrait de programmer leurs activités, suivant des normes mutuellement acceptées et contrôlées.

Deuxième innovation : il me paraît hautement souhaitable que soient rétablis les crédits de la coopération décentralisée qui permettent aux collectivités territoriales - régions, départements, communes - de conduire de multiples et intéressantes actions de coopération internationale, sur la base de conventions de cofinancements de projets de développement ou d'assistance technique.

Je signalerai d'un mot également le vœu des départements et territoires d'outre-mer de jouer un rôle de relais dans la coopération conduite par divers ministères, ainsi que par la rue Monsieur.

Je rappellerai que la définition d'objectifs stratégiques s'impose car c'est d'eux que dépend l'efficacité à moyen et long termes de la coopération française avec l'Afrique.

Il faut aider l'Afrique à s'aider elle-même, en favorisant toutes les initiatives qui renforcent les chances de l'intégration régionale. Le problème n'est pas simple, et j'ai précisé qu'il était à long terme. Divers projets destinés à harmoniser les cadres juridiques du développement, comme le droit des assurances, le droit des affaires, les règles de prévoyance sociale doivent aussi être fortement encouragés.

Dans le même sens, les politiques de maîtrise démographique devraient être mieux soutenues : ces actions ne bénéficient que de 2 p. 100 de notre aide publique au développement au lieu des 4 p. 100 conformes à l'objectif recommandé par l'OCDE.

En définitive, l'intérêt principal de ce budget réside peut-être moins dans le volume et la répartition des crédits qu'il propose que dans les résolutions et orientations nouvelles qu'il affiche clairement.

C'est un budget de rigueur, certes - les temps sont difficiles - mais d'une rigueur sélective et finalement pédagogique : il promet davantage à ceux qui auront la volonté de sérieux dans la gestion, ou qui évolueront dans le sens de la démocratie ou de la recherche du consensus démocratique.

Mais, malgré la crise, la France se maintient - et c'est important - dans les tout premiers rangs des pays industriels donateurs ou dispensateurs d'aide. Avec 0,63 p. 100, nous nous rapprochons du pourcentage de 0,70 p. 100 retenu voilà déjà bien longtemps par l'ONU.

Nous sentons bien, cependant, les uns et les autres - pourquoi le cacher ? - que, en dépit de leur importance, les moyens ici proposés, ne sont pas à la mesure de l'immensité des problèmes posés par le développement du tiers monde, et de l'Afrique en particulier.

Il faut donc, monsieur le ministre, rechercher « l'effet de levier » : élargissons encore la part de l'aide multilatérale - qui s'améliore d'ailleurs dans nos statistiques - notamment par une plus efficace coordination avec l'Europe et peut-être aussi avec les pays du G7. Pourquoi ne pas relancer l'idée d'un fonds exceptionnel d'aide à l'Afrique, qui intégrerait l'ensemble des pays industriels ?

Et puis, il y a la question d'actualité que pose le GATT, je veux parler de l'organisation du commerce mondial. Quelle place sera faite aux produits africains qui pâtissent déjà lourdement de ce qu'on appelle les lois du marché ? La signature d'un accord récent sur le café apporte à cet égard un très léger signe d'espoir.

Monsieur le ministre, le temps de la rigueur est donc venu, mais cette volonté d'austérité, ne doit - et je sais que vous en êtes convaincu - altérer ni l'imagination ni la générosité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Michel Voisin, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Michel Voisin, rapporteur pour avis. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la politique de coopération constitue un élément essentiel de notre politique étrangère, dans laquelle la coopération militaire tient une place non négligeable.

La coopération bilatérale doit demeurer un axe fort de notre politique d'aide au développement, il convient de faciliter et d'intensifier l'émergence d'une coopération transcontinentale Europe-Afrique.

La reprise économique des Etats africains ne peut devenir effective que si elle est accompagnée d'un retour à la stabilité institutionnelle et d'un développement de la sécurité. La France, par le respect des accords de défense et de coopération qui la lient avec de nombreux pays d'Afrique, est à même d'œuvrer pour leur sécurité extérieure et de favoriser l'instauration de véritables Etats de droit, par l'aide à la formation de services nationaux de sécurité intérieure respectueux des droits de l'homme.

Politique d'accompagnement des indépendances africaines, la coopération mise en place par le général de Gaulle était initialement axée autour de l'assistance technique et l'investissement productif par l'intermédiaire du fonds d'aide et de coopération.

L'important effort consenti depuis lors dans la formation des cadres africains a permis progressivement de faire évoluer une coopération substitutive vers une coopération partenariale.

Elle constitue une voie raisonnable sur laquelle il convient de s'engager. Telle semble être l'option retenue par le Premier ministre lorsqu'il plaide pour une aide au développement s'inscrivant dans le cadre d'une « solidarité exigeante ».

Ce partenariat suppose de la France et de ses partenaires africains l'établissement de relations franches, susceptibles de répondre aux attentes réciproques selon des règles clairement établies.

L'Afrique est confrontée à de multiples difficultés : politiques et administratives, démographiques et sociales, économiques et environnementales.

Les problèmes politiques et administratifs rencontrés par de nombreux pays africains peuvent notamment s'expliquer par la jeunesse de ces Etats. Les institutions issues des indépendances ont souvent été balayées par des coups d'Etat. La loi du plus fort s'est alors imposée au détriment de la force de la loi.

Les structures administratives mises en place visaient à conforter l'affermissement d'un pouvoir ayant pour conséquence la formation d'une administration pléthorique, source de gaspillage.

Les projections démographiques font état d'une population africaine atteignant le milliard d'individus au cours de la décennie 2010.

L'afflux de réfugiés et de déplacés et les détournements de l'aide alimentaire et humanitaire qui peuvent l'accompagner ont conduit l'ONU à s'impliquer dans des opérations de maintien de la paix. Tel est le cas en Somalie où les contingents nationaux intervenant sous la bannière de l'ONU ont eu, selon les stratégies déployées, des résultats contrastés.

Un autre sujet de préoccupation tient au fait que la situation économique de l'Afrique ne cesse de se délabrer. L'objectif d'autosuffisance alimentaire paraît désormais difficilement accessible. A l'inverse des pays asiatiques, les Etats africains n'ont que marginalement bénéficié des retombées du processus de délocalisation des activités industrielles entamé dans les pays du Nord.

Face à l'ampleur de la crise africaine, la France se doit de trouver des instruments de coopération adaptés. Par son action constante, notamment auprès de ses partenaires de la zone franc, la France appuie le nécessaire assainissement budgétaire et financier entrepris par ces pays. Il convient aujourd'hui de redéfinir les bases d'une coopération plus franche et plus claire.

Tout d'abord, il serait souhaitable de manifester de façon indiscutable l'engagement français en direction, notamment, des pays francophones du champ. Il est éga-

lement nécessaire d'accompagner une aide, fût-elle conditionnelle, d'un dialogue préalable à l'élaboration de projets communs de développement.

Le projet de budget du ministère de la coopération participe à l'effort d'assainissement des dépenses publiques. Faire au moins autant, si ce n'est mieux, avec moins : tel est le défi que le ministre de la coopération s'est imposé et qu'il semble en mesure de relever avec le projet de budget que nous examinons.

Les crédits du ministère de la coopération inscrits au projet de loi de finances pour 1994 s'élèvent à 7 769 millions de francs, soit 5,3 p. 1000 des dépenses de l'Etat. Le budget du ministère de la coopération présente une baisse de 0,3 p. 100 si l'on se réfère à la loi de finances corrigée.

Fort injustement, la coopération militaire française souffre d'une image sulfureuse. Ses trop nombreux détracteurs l'accusent à tort de tous les maux. Il ne me paraît pas admissible que des hommes qui accomplissent, dans des conditions souvent difficiles, un travail remarquable, fassent l'objet d'attaques, dont les auteurs n'ont bien souvent qu'une approche théorique et lointaine de l'Afrique et de la coopération.

La politique de coopération militaire concourt à l'établissement et au maintien d'une certaine stabilité dans une région du monde sporadiquement atteinte de soubresauts. Elle constitue un élément fondamental de soutien au confortement de la démocratie, au développement économique.

Il revient au ministère de la coopération d'élaborer la politique militaire de coopération.

En ce qui concerne l'action du ministère de la coopération, des accords et conventions de coopération lient la France à vingt-deux pays africains. Leur principal objectif consiste à formaliser l'aide que la France apporte pour la création, la formation et l'équipement des personnes des différentes armées nationales.

Parce qu'il ne saurait y avoir de démocratie et de développement sans sécurité et sans stabilité, la coopération militaire constitue une pièce majeure de la politique d'aide au développement. Elle exerce un effet dissuasif et préventif dans le domaine de la sécurité par le développement de forces de sécurité intérieures agissant conformément au droit.

Pour répondre à cette double mission, le ministre de la coopération, en liaison avec la mission militaire de coopération, a défini trois objectifs : l'ajustement du potentiel des forces armées nationales à un niveau nécessaire et suffisant pour faire face aux menaces extérieures avérées ; le développement des actions de réflexion et de conseil ; la mise en place de structures de maintien de l'ordre agissant dans le cadre d'un Etat de droit.

Pour ce qui est des moyens budgétaires, le projet de budget de la coopération militaire pour 1993 enregistre une légère diminution de 0,9 p. 100, passant de 827,52 millions de francs à 820 millions de francs.

Les crédits affectés à l'assistance militaire technique représenteront 66 p. 100 du budget consacré en 1994 à la coopération militaire. Cette assistance en constitue donc le volet majeur.

La politique de formation de cadres africains menée par la France permet aujourd'hui de dégager les assistants militaires techniques des tâches d'encadrement pour leur confier un rôle de conseil plus conforme à l'esprit de la coopération.

La diminution drastique des emplois sera compensée par le développement du recours aux détachements d'assistance militaire d'instruction – les DAMI –, formule qui consiste à détacher temporairement dans un pays une équipe restreinte sur un projet déterminé. Elle présente le double avantage de la souplesse d'emploi et de la minimisation des coûts.

L'aide directe en matériel, deuxième volet de la coopération militaire, se traduit par la mise à disposition de nos partenaires africains d'équipements militaires variés et des moyens de soutien des matériels. Les crédits destinés à l'aide directe prévus dans le projet de budget pour 1994 sont stabilisés au niveau de ceux inscrits dans la loi de finances corrigée pour 1993.

Dans le domaine de la formation, le nombre de stagiaires formés en France est passé de 2 270 en 1988 à 1 250 en 1993, en raison de la diminution des ressources budgétaires. Ce chiffre devrait être maintenu en 1994.

Les actions de formation sont menées tant au sein d'écoles relevant du ministère de la défense, – 90 p. 100 des cas –, que dans des organismes extérieurs aux armées.

Mme le président. Veuillez conclure, monsieur Voisin.

M. Michel Voisin, rapporteur pour avis. Les axes prioritaires en matière de politique de stages demeureront, d'une part, les enseignements de haut niveau, d'autre part, la mise en œuvre du mot d'ordre « former des formateurs ».

La stabilisation des crédits de formation au niveau de ceux résultant de la loi de finances rectificative pour 1993 suscite quelques réserves. En effet, alors que la formation constitue la pierre angulaire du développement, votre rapporteur pour avis ne peut que regretter une diminution de 20 p. 100 en deux ans des crédits qui lui sont destinés. Cette tendance, qui semble se pérenniser, doit impérativement être inversée à l'avenir, si l'on veut conserver au terme « coopération » tout son sens et permettre à la mission militaire de coopération de mener à bien les missions qui lui sont confiées.

La formation militaire dans le respect du droit est plus que jamais à l'ordre du jour ; les événements dramatiques du Burundi le démontrent parfaitement.

L'application du principe de « solidarité exigeante » défini par le Premier ministre devrait permettre l'indispensable clarification des relations bilatérales franco-africaines.

La nouvelle diminution du budget de la coopération militaire s'accompagne d'un effort de coordination, de rationalisation et de diversification qui permettra un maintien à niveau des actions de la mission militaire de coopération. Cependant, les répercussions budgétaires de la suspension de notre coopération avec trois Etats du champ – Haïti, Togo, Zaïre – facilitent la compression des dépenses, ce qui tempère les appréciations optimistes susceptibles d'être portées sur le devenir de la coopération militaire.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à suivre l'avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, et d'adopter les crédits du ministère de la coopération. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. Dans la discussion, pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Richard Cazenave.

M. Richard Cazenave. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je partirai moi aussi du principe de la solidarité exigeante, énoncé par M. le Premier ministre. Il l'a évoqué le 23 septembre, marquant la volonté du Gouvernement de maintenir l'effort dans son volume mais d'en changer radicalement les objectifs et les modalités.

Monsieur le ministre, au travers des décisions que vous avez été amené à prendre au cours de ces derniers mois, de vos déclarations devant la commission des affaires étrangères ou d'entretiens avec des représentants de la presse, vous avez vous-même montré clairement que ce changement de cap était effectivement intervenu dans notre politique de coopération.

Il n'est cependant pas si évident que cela de faire preuve de continuité dans l'effort de solidarité. Pour avoir participé à une réunion de parlementaires venus de toute l'Europe, organisée à l'initiative de l'Union européenne, je peux attester que nous sommes l'un des rares pays à maintenir globalement son effort. Même les pays nordiques, si longtemps cités en exemple, ont malheureusement réduit leurs interventions.

La comparaison avec le budget initial de 1993 ne peut pas être retenue, car ce dernier était totalement irréaliste – je l'avais alors souligné à cette tribune – puisqu'il était fondé sur une prévision de croissance de notre PIB de 2,6 p. 100, alors qu'il s'agira d'une baisse de 1 p. 100, ce qui correspond à un manque de recettes d'une cinquantaine de milliards pour le budget de l'Etat. Cela montre la difficulté dans laquelle se trouve le Gouvernement pour faire face à ses engagements.

Les arbitrages pour 1994 ont préservé globalement les moyens de notre outil de coopération. Nous pouvons en être satisfaits, même si nous savons que notre effort n'est pas encore vraiment à la hauteur de l'enjeu. A l'égard du continent africain, en effet, il faut non seulement remplir un devoir moral de solidarité, mais aussi prendre conscience du fait que notre propre avenir est largement dépendant des résultats que nous obtiendrons.

Nous devons éviter l'engrenage annoncé : démographie galopante, stagnation économique, misère, instabilité politique, donc déstabilisation d'ensemble avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer, car nous serions aux premières loges pour goûter au cocktail explosif qui en résulterait.

Inversement la France peut être la première à recueillir les fruits de ce qui pourrait être un cercle vertueux, celui du développement et de la démocratie installés durablement sur le continent africain, comme cela a progressivement été le cas sur les autres continents, car il n'y a pas de fatalité du sous-développement. Nous en sommes tous bien persuadés.

Il convient donc aussi de voir quels pourraient être les effets positifs à long terme pour une France qui s'interroge sur sa place en Europe et dans le monde, du souffle nouveau qu'apporterait un développement au Sud que nous aurions su déclencher. Avouons que nous en aurions bien besoin.

En attendant de pouvoir faire plus, faisons mieux, et plus efficace. Je peux d'autant mieux soutenir ce choix que je ne cesse de le réclamer depuis quatre ans à cette tribune, demandant que notre aide soit orientée davantage vers le qualitatif que vers le quantitatif. Par certains signes, ce budget montre que nous voulons passer d'une logique clientéliste à une logique de développement. Il s'agit d'un virage très difficile tant le poids des habitudes est lourd dans ce domaine. Je tiens à vous dire, monsieur le ministre, que nous sommes à vos côtés. Nous vous encourageons à poursuivre dans cette voie.

Je relève avec satisfaction que l'on a choisi de faire porter de préférence les nécessaires restrictions budgétaires, ou les moindres progressions, sur les concours financiers et sur l'assistance technique. Je dis avec satisfaction, parce que ces inflexions traduisent une nouvelle exigence économique, une conditionnalité que j'appelle depuis longtemps de mes vœux. Le *minimum minimorum* en la matière consiste à obtenir que les recettes fiscales et douanières couvrent au moins les dépenses de fonctionnement courantes et que ce ne soit pas l'aide de la France qui ait cette vocation. Elle doit être orientée, elle, vers des objectifs de développement.

Je comprends aussi, dans son principe, la volonté du Gouvernement français de refuser tout concours sans accord des institutions de Bretton Woods. Et effet, nous avons aussi besoin des concours financiers externes, car il est évident que la France ne peut y arriver seule. Je suis cependant préoccupé par les déclarations faites depuis trois ans par la Banque mondiale et, plus discrètement, par le FMI sur le franc CFA.

Ainsi que M. Thomas l'a souligné, notre position actuelle est perçue par les opérateurs comme pouvant accréditer l'éventualité d'une dévaluation. Nous devons demeurer attentifs, car cela risque de produire un enchaînement logique : les opérateurs jouent la dévaluation, cherchent à s'endetter en francs CFA pour les convertir en francs français ; cela exerce une pression sur les banques qui refusent alors de prêter, bloquant ainsi le mécanisme de développement dans ces pays.

Cela dit, je me félicite de cette position qui lie notre aide au respect de certains impératifs liés au développement.

Ce développement, nous le voulons de plus en plus endogène. De ce point de vue, la réorientation de notre assistance technique, qui doit passer d'une assistance de substitution à une assistance de mission, nous paraît de nature à développer une dynamique plus forte dans ce domaine. Ce choix présente bien des avantages ; l'assistance est plus souple, plus efficace, moins chère. En la matière également, nous vous encourageons à poursuivre dans cette voie et à aller plus loin encore, par exemple en cherchant à mobiliser davantage les jeunes, notamment dans le cadre des VSNA et des VSNE.

A ce propos, la baisse des crédits alloués à ces volontaires du service national est un signe négatif. Pourriez-vous nous faire part de vos réflexions à ce sujet ? En effet, il ne faudrait pas se priver de ce moyen de mobiliser les jeunes pour ce qui reste une grande aventure.

Davantage de questions se posent concernant le chapitre 68-91 - Dotation du FAC - et les crédits de l'article 40 gérés par la CFD. Ainsi que le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères l'a souligné, une clarification des compétences devient urgente, entre ce qui relève de la politique et du technique, d'une part, et les outils techniques proprement dits, d'autre part. J'ai déjà proposé des réformes radicales dans ce domaine. Certes, je ne suis pas certain de détenir la vérité, mais je pense que, dans tout chantier, il doit y avoir un maître d'ouvrage et un maître d'œuvre ; il faut bien séparer le gros œuvre et les autres corps d'Etat, sans mélanger les genres, en évitant les impiètements. En la matière, des clarifications s'imposent.

S'agissant des structures, je regrette que nous ne considérions pas encore l'Afrique dans sa globalité. Sur le milliard et demi d'habitants que ce continent devrait compter en 2025, si les prévisions sont exactes, 500 millions, soit un tiers, vivront dans trois pays seulement : le Nigéria, l'Afrique du Sud et le Zaïre. Or les deux pre-

miers dont le poids économique sera considérable, sont des pays anglophones. Pourquoi ne pas envisager aussi l'Afrique en termes d'intérêts et faire des pays les plus prometteurs de sa partie anglophone d'autres pivots de nos actions ?

Je m'interroge également sur la place que le Gouvernement veut donner dans son dispositif d'intervention aux organisations non gouvernementales. Certes, les crédits du FAC assurant les cofinancements pluriannuels des projets de développement présentés par les ONG ne cessent de croître, en tant que membre du conseil d'administration du fonds, je puis en témoigner. Cependant, ce transfert d'imputations budgétaires, qui découle d'une réelle volonté de transparence, sera vraisemblablement insuffisant par rapport à la limitation des crédits spécialement affectés aux ONG. Il est d'ailleurs difficile à évaluer actuellement.

Ainsi, le problème de fond demeure : les ONG ne sentent pas, à ce jour, la volonté de l'administration française de travailler en harmonie avec elles alors que, du côté de la CEE ou d'autres Etats, elles reçoivent des réponses de plus en plus favorables à leurs besoins et à leurs ambitions. Ne nous y trompons pas ; les ONG peuvent aussi porter le message d'une France ouverte, altruiste et généreuse. D'autres pays européens et les Etats-Unis l'on compris qui, très présents sur le terrain au travers de ces organisations, présentent un visage séduisant, nous laissant assurer les fins de mois.

Nous ne pouvons pas faire l'économie de la formalisation des relations entre l'Etat et les ONG, car elle est la condition de la montée en puissance de ce type de coopération, laquelle correspond à nos objectifs de développement puisqu'elle est proche du terrain, proche des hommes.

Ce partenariat indispensable devrait se traduire par la mise en place d'un cahier des charges qui fixerait les objectifs assignés, les règles et les contraintes, notamment diplomatiques, à observer et qui indiquerait clairement notre volonté d'encourager cette forme de coopération dans l'avenir.

De la même manière, il faudra que nous donnions suite à la proposition de la loi « survie » que nous avons tous signée, même s'il conviendra de modifier les termes dans lesquels nous l'avons rédigée. Voilà encore un chantier à ouvrir, car il y a un gisement important que nous n'avons pas de raison de négliger.

Enfin, je veux insister sur la nécessité de créer des conditions favorables à la relance de l'investissement privé, lequel est tout aussi capital que l'aide publique - voire plus important. Or son engagement dépend pour l'essentiel de l'environnement politique, économique et, surtout, juridique, car ce dernier doit assurer la sécurité des investissements, et apporter, par un droit des affaires unifié, une codification dans laquelle chacun puisse se retrouver. En la matière, il est indispensable que l'Etat joue un rôle non seulement d'opérateur, mais, plus encore d'incitateur. Il doit permettre que les interventions soient le fait d'une multitude d'opérateurs, en particulier d'opérateurs privés.

Monsieur le ministre, je ne voudrais pas conclure mon intervention sans dire un mot du processus démocratique.

Certes, une élection ne fait pas le printemps de la démocratie, nous devons en être bien conscients. Il s'agit même souvent d'un leurre lorsque l'on veut, au prétexte de conditionnalité démocratique par exemple, mettre en place une démocratie de façade et non favoriser l'enracinement, forcément plus long mais plus durable et ô combien plus porteur, de l'Etat de droit. Nous devons

donc nous attacher, comme vous avez commencé à la faire, à favoriser la mise en œuvre de mesures concrètes, peut-être contractuelles elles aussi, qui permettraient des progrès tangibles de l'État de droit.

Cette observation rejoint d'ailleurs les propos que je tenais en évoquant l'importance de l'environnement des affaires pour l'investissement privé. De ce point de vue, démocratie et développement doivent aller de pair. Cela est moins médiatique, mais c'est sans doute plus efficace.

Néanmoins, il est indispensable d'accompagner les processus électoraux en cours. Cela a été fait de manière exemplaire en République centrafricaine où l'aide de la France a permis d'apporter un appui logistique, de la rigueur et de la transparence dans le déroulement des élections, ce qui a permis de donner un caractère fiable et sincère aux résultats du scrutin. C'est le seul parti que pouvait prendre la France; nous devons en remercier le Gouvernement et l'encourager fermement à poursuivre dans cette voie.

De nouvelles générations d'Africains vont prendre en main les destinées de leur nation. Ils cherchent à opérer une synthèse probante entre leur valeur culturelle et la modernité. Nous devons répondre à leur soif de responsabilité, de progrès et de dignité. Vos prises de position très fermes attestent, monsieur le ministre, que telle est bien la volonté du Gouvernement. Nous vous encourageons, là aussi, à garder le cap.

En conclusion, nous vous faisons confiance; vos premiers actes nous y invitent fortement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Serge Janquin, pour le groupe socialiste.

M. Serge Janquin. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en discutant du projet de budget de la coopération, nous ne débattons, encore une fois, que de moins de 20 p. 100 de l'argent public qu'à travers différents ministères, dont celui des finances pour 50 p. 100, la France consacre à l'aide au développement des pays du tiers monde.

Dans cette approche éclatée, il est bien difficile de mettre en évidence les stratégies et de permettre à la représentation nationale d'évaluer et de contrôler l'emploi des deniers publics, qui, dès lors, peu ou prou, qu'on le veuille ou non, apparaissent comme marqués d'un pouvoir quasi discrétionnaire du Gouvernement.

Cette dispersion a maintes fois été dénoncée. Les rapports se sont succédé: rapport Hessel en 1988, rapport Vivien en 1991. Tous ont recommandé des réorganisations, qui ne sont pas suivies d'effets.

L'an dernier, monsieur le ministre, les députés avaient adopté à l'unanimité un amendement pour que leur soit transmis, avant la discussion budgétaire, un tableau synthétique des affectations de l'aide publique au développement. Il s'agissait là non d'un engagement de votre prédécesseur, mais d'une demande unanime de la représentation nationale, dont je n'ai pas connaissance qu'elle ait été satisfaite. C'est proposé aujourd'hui par amendement. Soit! Mais vous aviez largement le temps de répondre à l'avance au vœu de la représentation nationale.

En première analyse, le budget que vous nous présentez est un budget de dépression. Il s'étirole: moins 3,7 p. 100 par rapport à 1993. C'est un budget qui nous

éloigne du but de 0,7 p. 100 du PNB pour la fin du siècle que la France s'était assigné en 1981 et vers lequel elle avait progressé.

C'est un budget languide: moins d'argent, peu d'ambition, moins d'imagination encore, et avec un rien d'infidélité aux engagements pris.

M. Guy Drut. Les bases étaient fausses!

M. Serge Janquin. Il est bien conforme en revanche à ce que l'on pouvait en attendre après les déclarations faites par M. le Premier ministre dès le conseil des ministres du 6 avril 1993 - « La situation de la France ne perinet pas beaucoup de largesses » - et complétées par son article du *Monde* du 22 septembre 1993, où il déclarait tenir pour essentielle sa politique d'aide à l'Afrique et à sa stabilité. Essentielle? Elle est en baisse de 3,7 p.100. Et pour la stabilité, qui semble être l'ambition du Gouvernement, faut-il comprendre « stabilité institutionnelle » ou « *statu quo* politique », dût-il en coûter à la démocratie?

A cet égard, le Gouvernement, à l'instar de la communauté internationale, aura-t-il une position plus claire et un peu plus glorieuse pour le Burundi que pour le Togo?

La seule ambition à l'égard de l'Afrique qui m'apparaisse dans ce budget est une ambition d'écriture comptaible: dépenser moins,...

M. Guy Drut. Dépenser mieux!

M. Michel Voisin, rapporteur pour avis. En faisant mieux!

M. Serge Janquin. ... ce qui paraît être la pierre philosophale du Gouvernement en matière de coopération et d'aide au tiers monde.

Au demeurant, on peut concevoir ce louable souci de bonne gestion. Encore faudrait-il qu'il y ait parfaite lisibilité de toutes les opérations qui passent par la caisse dont vous ne voulez pas - légitimement - qu'elle serve à assurer les fins de mois, sans nous dire vraiment pour autant quelles politiques vous entendez poursuivre. Encore faudrait-il aussi qu'il y ait un vrai projet de coopération, autrement dit d'opérateurs associés, dont j'ai vainement cherché la consistance.

Les propos ministériels, à l'évidence, marquent un choix entre une fin de bonne gestion et les exigences du processus démocratique mises en relief au sommet de La Baule. Je cite votre déclaration au *Point*: « J'adhère aux grandes idées du discours sur la démocratie, mais notre priorité est une orientation de bonne gestion. » On croit comprendre, et l'on voudrait avoir mal compris, monsieur le ministre: d'un côté, fariboles; de l'autre, tiroir-casse!

Au demeurant, votre haut-le-corps - « Ah non, sûrement pas! » - lorsqu'un journaliste du *Point* vous demande si vous auriez pu prononcer le discours de La Baule est bien significatif. Rassurez-vous, monsieur le ministre, nous n'attendions pas tant de vous, ni d'ailleurs de ceux qui, avec vous, considèrent que le multipartisme est un luxe pour les Africains!

M. Michel Voisin, rapporteur pour avis. N'importe quoi!

M. Serge Janquin. Pour ma part, j'ai la faiblesse - sans doute - de penser que la démocratie a un caractère universel et que les régimes de parti unique sont incompatibles avec la nécessité de transparence dans le fonctionnement de l'État, comme ils sont incompatibles avec un réel développement.

M. Richard Cazenave. Essayez d'être plus subtil!

M. Serge Janquin. Les propos de bonne gestion ont été prolongés avec la volonté manifestée ultérieurement de « changer les procédures » pour faire de la « coopération de projet ». Ce pourrait être intéressant, fécond, si ce n'était autre chose qu'un habillage de la pénurie.

En fait de projet, les orientations données aux pays de la zone franc ont été de « se serrer la ceinture » : M. Alphandéry, le 21 septembre, a signalé aux pays africains qu'ils « n'ont d'autre choix que de conclure des accords avec les institutions financières multilatérales ».

M. le Premier ministre ajoute : « Nous sommes prêts, comme par le passé, à user de notre influence pour que les institutions de Bretton Woods témoignent leur intérêt et apportent leur appui aux pays africains. »

Ainsi le développement de ces pays, son contenu, ses modalités, le projet de société et ses moyens s'effacent-ils devant la préoccupation du Gouvernement qu'on n'entende plus parler que de dette et d'ajustement structurel ?

Comme si leurs difficultés se résumaient à des problèmes de mauvaise gestion des finances publiques !

Il suffit cependant, pour ne noter que cela, de relever que les cours mondiaux des matières premières ont baissé de moitié en dix ans pour voir que ce sont des décisions extérieures qui pèsent et qu'on ne saurait imputer à mauvaise gestion.

D'ailleurs, M. le Premier ministre écrit lui-même que la Banque mondiale, et cela depuis plusieurs années, reçoit plus de l'Afrique qu'elle ne lui prête. Alors, mauvaise gestion ou perversion du système d'aide ?

Renverser le raisonnement, renvoyer d'abord les pays africains à la rencontre, aux contraintes d'un accord des bailleurs de fonds internationaux et conditionner notre aide à cet accord des institutions de Bretton Woods, c'est les envoyer dans un labyrinthe pour séduire le Minotaure !

Le comité de développement du FMI n'a-t-il d'ailleurs pas pris les devants, le 21 septembre, en précisant : « Les pays en développement doivent d'abord compter sur eux-mêmes avant de pouvoir compter sur le soutien des institutions internationales » ? C'est à qui se dérobera le plus vite, avec pour seul horizon la rigueur.

Rigueur dont je relèverai, si vous le permettez, quelques exemples.

Les concours financiers, au chapitre 41-43, ont été réduits de 7,2 p. 100. Dans cette rubrique, ce sont les dons qui ont été le plus touchés, avec moins 14,5 p. 100.

Les effectifs de coopérateurs civils - chapitre 42-23 - sont également et logiquement en diminution.

Le cerveau, l'administration centrale, est, je le concède, à peu près préservé - plus 0,1 p. 100 -, sans toutefois compenser la hausse des prix. Encore cela n'a-t-il été possible qu'au prix de quelques acrobaties. En effet, les crédits du chapitre 34-95 permettant d'accroître la productivité, l'informatique, ont été très affectés : moins 19,2 p. 100.

Les emplois ont été réduits : moins vingt.

Mais il y a plus grave. Les crédits qui marquent une politique sont en net repli. L'action internationale recule de 8,6 p. 100. Certains postes sont plus touchés. Aide au développement : - 10,4 p. 100. Bourses : - 15,3 p. 100.

L'avenir du Fonds d'aide et de coopération est compromis, puisque, si les crédits de paiement augmentent légèrement, ou se maintiennent, pour honorer les actions engagées, les autorisations de programme chutent de près de 14 p. 100.

Le soutien à l'initiative des associations et des collectivités territoriales pour la coopération décentralisée perd 19,4 p. 100.

Le coup, monsieur le ministre, est particulièrement rude pour les organisations de solidarité internationale, dont l'action est souvent, sur tous les bancs de cette assemblée, saluée comme essentielle : leurs crédits chutent de 87 p. 100, passant de 7 millions à 0,9 million de francs.

Pourtant, le rapport de M. Cazenave les appelle à devenir de véritables partenaires des politiques de développement. M. Robert Galley protestait l'an dernier, jugeant considérable une diminution de 200 000 francs. Elle est, cette année, de 6,1 millions.

Le moins qu'on puisse dire, monsieur le ministre, c'est que vous n'aurez pas rendu la tâche facile à votre collègue Mme Michaux-Chevry, elle qui préside en ce moment le 1^{er} Forum international des solidarités Nord-Sud, d'autant qu'elle devra déjà plaider la diminution de 20 p. 100 de ses propres crédits d'urgence humanitaire.

Si une disposition apparaît bien comme particulièrement injuste, allant à l'encontre de l'efficacité et de nature à rompre une sorte de contrat moral avec les OSI, dont le rôle a été bien souvent de corriger le fâcheux effet des éléphants blancs par des transferts adaptés, de tisser des réseaux de solidarité à la base, de renforcer l'interculturalité, c'est bien celle-là, qui, annulant pratiquement les crédits du chapitre 42-43, article 10, va bien au-delà des restrictions budgétaires.

Je sais que les OSI ont accès aux crédits du Fonds d'aide et de coopération et que la part des moyens consacrés aux pays les moins avancés a été abondée. Mais, compte tenu des sommes concernées, c'est une fausse fenêtre !

Je demande instamment au Gouvernement de revenir sur cette mesure. S'il ne le faisait pas, tout porterait à penser que, soucieux de maintenir un rideau de fumée, il a entretenu un semblant de dialogue en invitant les ONG à Maignon et qu'il ne s'agissait là que d'une opération de relations publiques, sans prolongement sur le terrain.

Oui ! monsieur le ministre, votre projet est tellement porteur d'incertitudes, si négatif, que M. le ministre du budget s'est senti obligé de joindre, de façon contestable et préoccupante, sous la rubrique « action extérieure de la France », les crédits de la coopération et ceux des territoires d'outre-mer.

Suivant en cela les recommandations des organisations internationales, en particulier du Comité d'aide au développement de l'OCDE, la France, depuis 1981, ne revendique plus comme aide au tiers monde les crédits affectés à ses territoires d'outre-mer, lesquels, que je sache, ne relèvent pas de l'action extérieure de la France, mais font bien toujours partie du territoire de la République.

Ainsi que vous le savez, le groupe socialiste vient de redéposer sa proposition de loi sur l'aide au tiers monde, pour réaffirmer la nécessité du dialogue avec le tiers monde et d'un ordre économique mieux organisé pour les pays du Sud comme pour ceux du Nord. On ne peut tout à la fois fermer les frontières à l'immigration, réduire l'aide permettant de fixer les populations et vouloir la paix. C'est ce qu'a d'ailleurs rappelé le 18 octobre, Journée mondiale du refus de la misère, le secrétaire général de l'ONU.

Or votre projet de budget a une tonalité toute contraire, qui est à l'image d'une politique de repli et de méfiance généralisée à l'égard de tout ce qui vient de l'extérieur.

Tout se tient, monsieur le ministre : refus de la libre circulation des Européens, discours démagogique sur l'immigration, remise en question du droit d'asile, absence de vision de politique extérieure et donc budgets extérieurs en panne d'argent, en panne d'idées, en panne de générosité !

Le groupe socialiste ne saurait le voter.

Notre proposition de loi veut rappeler son soutien à l'esprit de La Baule, liant démocratie et développement, renouvelé à l'égard du Zaïre par le Président de la République à l'occasion du sommet francophone de l'île Maurice.

Mme le président. Veuillez conclure, monsieur Janquin.

M. Serge Janquin. J'en ai bientôt terminé, madame le président.

Votre projet de budget s'en écarte, monsieur le ministre. Nous ne saurions le voter.

Notre proposition de loi tend à une coresponsabilité plus forte des élus nationaux, régionaux et locaux, ainsi que des organisations de solidarité internationale.

Pour ces raisons-là non plus, nous ne saurions voter votre budget.

Au-delà d'un budget, monsieur le ministre, dès lors que chaque groupe politique de cette assemblée a déposé sa proposition de loi, ne croyez-vous pas nécessaire que l'ensemble de l'opinion doive être étroitement associée, à travers la représentation nationale, à un large débat sur la politique française d'aide au développement du tiers monde ?

Je vous disais pour commencer que je trouvais votre projet de budget languide. C'est sans doute que j'y avais deviné, pesante, la main du Trésor, auquel, je pense, vous n'avez pas livré les assauts qu'il fallait.

Alors que la langue française s'est donnée tout entière à l'humanité, pour reprendre le mot de Victor Hugo rapporté dans les circonstances que vous savez, la France est devenue beaucoup plus chiche avec l'Afrique.

Si je rappelle ainsi le sommet de l'île Maurice, c'est qu'il aurait dû vous éclairer, monsieur le ministre. Oui ! il aurait dû vous éclairer sur une théorie sans doute encore à construire, celle de l'échange égal entre la France et l'Afrique.

Oui ! il arrive, et ce n'est pas nouveau, que la France ait besoin de l'Afrique. La baisse des moyens de votre budget est-elle la réponse qu'il fallait aux pays de l'Afrique subsaharienne pour le soutien sans faille et si nécessaire qu'ils ont apporté à la cause de la francophonie et au principe de l'exception culturelle française lors du sommet de l'île Maurice ?

Je ne le crois pas. Et, tout bien considéré, monsieur le ministre, votre projet de budget, plus encore que languide, est un budget de reniement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Richard Cazenave. Les socialistes sont contre : c'est bon signe !

Mme le président. La parole est à M. Pierre-André Wiltzer, pour le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

M. Pierre-André Wiltzer. D'emblée, monsieur le ministre, je tiens à vous faire part de l'attention particulièrement vive du groupe UDF, au nom duquel je m'exprime à cette tribune, pour la politique de coopération dont vous avez la charge, attention d'autant plus vive d'ailleurs que la situation de nombre de nos partenaires,

principalement en Afrique, mais aussi un peu ailleurs, se dégrade de façon alarmante et que le contexte économique et financier dans lequel le Gouvernement et vous-même avez dû élaborer le projet de budget pour 1994 est particulièrement difficile.

Nous avons à l'égard des Africains un devoir de solidarité. Mais c'est aussi - il ne faut pas cesser de le répéter - l'intérêt direct de notre pays à tous égards que d'empêcher l'effondrement de l'Afrique. Dans ce cas particulier, j'oserai, renversant un adage bien connu, vous proposer une formule pour résumer la politique à mener aujourd'hui : « Charité bien ordonnée commence par l'Afrique. »

Je me suis réjoui comme d'autres ici, des préoccupations - qui traduisent ce souci - exprimées par le Premier ministre, M. Balladur, dans un article publié voici environ un mois dans *Le Monde*.

Par rapport à cet objectif, on pourrait craindre, à une première lecture des documents, monsieur le ministre, que votre budget ne soit pas à la hauteur de l'enjeu, dans la mesure où il accuse, comme d'autres postes budgétaires d'ailleurs, une diminution sensible.

Mais nous sommes conscients des difficultés de la tâche qui a été la vôtre devant les contraintes financières actuelles qui pèsent sur notre pays, et nous ne pensons pas, tout bien considéré, que cette diminution soit de nature à remettre en cause l'efficacité de notre coopération. Elle nous oblige seulement à réfléchir à une meilleure adéquation entre les moyens disponibles et les besoins constatés.

C'est pourquoi, prenant un peu de recul par rapport aux chiffres qui ont été analysés par les rapporteurs au début de cette séance, je consacrerai mon intervention à vous soumettre quelques observations et quelques suggestions sur les objectifs et les instruments de notre politique de coopération dans le contexte actuel.

La France figure dans le peloton de tête des pays développés qui œuvrent en faveur du développement, si l'on retient la part du produit national brut que nous y consacrons. C'est très bien. Mais cela ne doit pas suffire à nous donner bonne conscience, car, derrière les chiffres, il y a des réalités préoccupantes.

Nous observons, par exemple, qu'une bonne partie de notre aide publique au développement est en fait consacrée à l'apurement des difficultés financières du passé, notamment aux remises de dettes décidées lors des derniers sommets franco-africains, celui de La Baule en particulier.

Si, en outre, on prend en considération, dans cette aide publique au développement, les moyens relevant de l'ajustement structurel, force est de constater que les sommes effectivement consacrées à l'aide-projet, qui, seule, pose les bases d'un véritable développement, sont insuffisantes et, même, ne cessent de se réduire année après année.

Ce n'est un secret pour personne que la France a dû prendre l'habitude de « faire les fins de mois » de la Banque mondiale au lieu et place de nos partenaires africains, ce qui la met dans la situation paradoxale et contestable de financer cet organisme par les deux bouts : c'est-à-dire à la fois par ses contributions annuelles et en assurant les échéances de ses prêts à des pays tiers.

Il y a là, pour le moins, matière à réflexion, et l'on peut déplorer un certain manque de fermeté, ces dernières années, dans nos discussions à ce sujet avec les institutions de Bretton Woods, dont nous sommes pourtant

un contribuable important. Et j'invite sur ce point, puisqu'il a évoqué cette question, le porte-parole du groupe socialiste à un examen de conscience.

Le groupe UDF pense - et nous l'avons écrit dans notre plate-forme sur la politique de coopération avant les dernières élections législatives - qu'il est temps de repenser l'aide au développement afin que son efficacité cesse d'être entravée comme elle l'est actuellement par le poids des errements du passé.

A notre avis, il convient maintenant que le Gouvernement et le Parlement entreprennent de remettre la politique de développement sur ses pieds, c'est-à-dire redonnent la priorité, dans notre aide publique au développement, à l'aide-projet et à l'ajustement sectoriel, qui sont les deux seuls instruments capables de réamorcer un processus de croissance et de sortir les pays africains du cercle vicieux dans lequel ils se trouvent aujourd'hui, et nous avec eux.

La France ne peut porter seule le fardeau de la reprise dans ces pays. Il faut naturellement - et j'allais dire avant tout - impliquer ces pays eux-mêmes dans la rénovation de leur économie et des méthodes de développement. Le réveil démocratique, l'émergence du secteur privé et de nouvelles élites donnent un nouvel écho au langage de fermeté, de rigueur et d'appel à l'effort que nous leur tenons. C'est notre responsabilité que de les engager dans cette voie et de les soutenir dans leur longue marche vers le renouveau économique.

Que ceux qui prétendent que c'est impossible et que nous « labourons la mer » veuillent bien se référer à ce qu'on appelle « l'Asiato-pessimisme » ou à la situation de l'Amérique latine d'il y a quelques années. Ils se rendront compte que lorsqu'une politique s'attaque aux vrais problèmes avec les bons instruments, elle a la possibilité de réussir. Cela implique qu'une réflexion soit engagée sur le dispositif français d'aide au développement en dehors de tout esprit dogmatique ou de chapelle. Ce dispositif bénéficie de réelles compétences et il comprend des instruments variés qui peuvent être efficaces. Il y a de la place pour tout le monde à la seule condition que chacun fasse ce pourquoi il a été créé.

J'en viens à l'analyse de ce dispositif.

Le ministère de la coopération a, à l'évidence, pour mission d'intervenir dans des secteurs tels que notamment l'éducation, la santé, l'environnement social en général, l'appui aux administrations, l'aide humanitaire, la coopération militaire, secteurs qui sont des éléments essentiels à la création ou la consolidation des conditions du développement dans les pays à aider.

L'aide-projet et l'ajustement sectoriel, quels que soient les pays dans lesquels ils s'appliquent, qu'il s'agisse des « pays les moins avancés » ou des « pays à revenu intermédiaire », sont plus manifestement du ressort de la Caisse française de développement. Celle-ci doit pouvoir intervenir dans les secteurs de sa compétence avec tous les moyens existants - prêts, dons, prises de participation, fonds de garantie, entre autres - en fonction des critères habituels d'une institution financière - ce qu'elle est - et dans le cadre des tutelles et des contrôles auxquels elle doit être soumise.

De leur côté, les organisations non-gouvernementales, dont l'implantation sur le terrain est connue et utile, doivent jouer leur rôle d'interface avec les populations locales. Les collectivités territoriales doivent, pour leur part, apporter un appui technique concret dans le cadre de la coopération décentralisée. Et l'on détiendra ainsi, par le respect de la mission de chacun, un dispositif globalement performant.

Quant à la forme de notre aide, il est temps que l'on sorte de certains schémas anciens, et malheureusement encore en vigueur, selon lesquels, sous le prétexte qu'un pays est pauvre, il faut arbitrairement lui administrer un seul type de remède, en l'occurrence, un remède coûteux pour le budget de l'Etat, qui consiste dans un premier temps à annuler la dette et, dans un second temps, à limiter nos interventions au simple octroi de dons. Nous pensons, quant à nous, que l'instrument de financement doit être adapté au type d'emprunteur et au secteur que l'on finance.

Que les secteurs de l'éducation, la culture et en partie celui de la santé soient financés sur des dons paraît en effet relever du bon sens, et ce quel que soit le pays. Que, sous prétexte qu'un pays est classé dans la catégorie des pays les moins avancés, on ne puisse y financer des actions publiques que par des dons, même pour des projets dont la rentabilité est avérée, nous paraît une déviation à laquelle il faut mettre fin, d'autant qu'elle se révèle de plus en plus négative pour les bénéficiaires qui sont victimes de la rigueur budgétaire qui, actuellement, frappe tout particulièrement les dons.

Il est en effet temps d'en finir avec une certaine confusion résultant d'une interprétation des décisions dites de Dakar et de la Baule et de réadapter nos moyens et nos pratiques à une vision plus souple et plus moderne du développement.

Autrement dit, il nous faut rendre à notre politique de coopération la souplesse, la capacité d'adaptation, le souci prioritaire de l'efficacité afin de donner aux moyens limités dont nous disposons leurs effets maximaux.

Il convient également de renforcer la cohérence de notre politique en veillant à ce que la pluralité des organismes appelés à y concourir ne provoque pas la dispersion des responsabilités ou la lenteur des décisions.

J'ai déjà eu l'occasion de déplorer les années précédentes la complexité de notre organisation gouvernementale et administrative dans le domaine de la coopération. Je n'y reviendrai pas aujourd'hui. Les circonstances politiques du moment ne se prêtaient sans doute pas à la restructuration qui m'apparaissait souhaitable. Mais, tout au moins, faisons en sorte que les différents centres de décisions marchent d'un même pas vers des objectifs clairement définis au niveau gouvernemental. C'est la mission essentielle - mais difficile, je ne l'ignore pas - qui incombe au ministre de la coopération, sous l'autorité du Premier ministre.

Pour conclure, je voudrais dire que, dans une période de « vaches maigres », l'impératif est de faire fonctionner plus efficacement les dispositifs existants. Au moment où la France subit les effets traumatisants du chômage et d'une immigration mal maîtrisée, au moment où l'Afrique est minée par la famine, la résurgence de grandes épidémies ou pandémies, par le SIDA, par l'insécurité et la violence, une politique de la coopération dynamique et intelligente est la meilleure réponse crédible aux défis qui nous sont lancés.

Face à cette situation, ne cédon's ni au découragement, ni à la tentation du repli sur nous-mêmes, car notre coopération avec nos partenaires de l'Afrique francophone et d'ailleurs est non seulement un devoir de solidarité, mais aussi un enjeu politique majeur et un intérêt essentiel. C'est parce que nous savons que telle est votre conviction, monsieur le ministre, que le groupe UDF votera le projet de budget que vous nous proposez, tout en souhaitant que le Gouvernement puisse prendre en considération les quelques orientations que je viens de rappeler.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Mme le président. La parole est à M. Michel Grandpierre, pour le groupe communiste.

M. Michel Grandpierre. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il serait paradoxal, à l'heure où nous discutons du budget de la coopération, que notre assemblée ne s'interroge pas sur le lien étroit de coopération qui existe avec ces pays géographiquement éloignés que sont les départements d'outre-mer. L'actualité l'exige. Je dirai donc quelques mots sur ce qui s'est passé au cours des dernières heures en Martinique.

Un mouvement puissant, unitaire - le premier de cette ampleur depuis plus de vingt ans - a paralysé l'île et bloqué Fort-de-France. La grève générale a été un succès car les diverses politiques mises en œuvre ont échoué.

M. Michel Voisin, rapporteur pour avis, et M. Richard Cazenave. Hors sujet !

M. Michel Grandpierre. Vous le savez - et cela a été dit de tous bords lors du débat sur le budget en régession des DOM-TOM -, la situation est là-bas explosive. Quand le Gouvernement va-t-il en tenir compte ?

M. Michel Voisin, rapporteur pour avis. Le budget des DOM-TOM, c'était avant-hier !

M. Michel Grandpierre. Mais revenons au budget de la coopération qui nous occupe aujourd'hui.

Le ministère de la coopération participera donc, comme d'autres ministères, à « l'effort de rigueur qui s'applique aux finances publiques ». Faut-il vraiment s'en féliciter ?

À l'heure où la situation sur le continent africain continue de se dégrader, de façon dramatique, la France économise sur ses dépenses d'aide au développement. Le Gouvernement considère les dépenses sociales, les dépenses pour la coopération et le développement comme une charge ; le groupe communiste pense, lui, que de telles dépenses sont des investissements indispensables pour affronter tous les maux de notre société.

Nous avons cru comprendre, par exemple, que le Gouvernement souhaitait stopper l'immigration, pas seulement en employant des mesures répressives, mais aussi en encourageant les populations étrangères les plus démunies à rester dans leur pays. « La maîtrise des flux migratoires doit être au cœur de nos politiques de coopération et d'aide au développement », disait M. Pasqua le 15 juin dernier à l'occasion de la discussion de projet de loi sur la maîtrise de l'immigration. C'est en effet « la » solution à une immigration qui augmente au rythme de l'accroissement de la pauvreté dans les pays en voie de développement. Mais en décidant de diminuer le budget de la coopération, ce n'est pas, de toute évidence, le choix qu'a fait le Gouvernement.

L'efficacité de l'aide au développement, nous le savons, ne dépend pas uniquement de la quantité des moyens financiers. Mais en décidant que la « France n'apportera son aide qu'aux Etats ayant souscrit un plan d'ajustement auprès du FMI », la France applique à la coopération les recettes ultra-libérales qui font tant de dégâts dans notre pays.

Déjà en 1989, lors d'une rencontre entre les institutions européennes et les représentants des églises catholiques et protestantes de l'Afrique, Monseigneur Sarr, du Sénégal, avait déclaré : « Nous refusons catégoriquement l'ajustement structurel, même "à visage humain", nous ne pouvons nous résigner à voir nos peuples mourir et refusons d'être continuellement écrasés. »

Dans le dernier numéro de la revue *Economie et Statistiques*, l'INSEE estime que « les politiques de redressement économique engagées en Afrique, depuis le début des années 80, sous la houlette du Fonds monétaire international, ont pour la plupart échoué. » Selon ce rapport, on trouve parmi les causes de cet échec « le poids de la dette extérieure, la pénurie de devises ou les spectaculaires chutes des cours des matières premières ».

Face aux immenses besoins de développement qui se manifestent dans les pays africains, les critères étroits de la rentabilité financière sont non seulement inefficaces, mais aussi ravageurs. Pourtant le FMI, en fidèle gendarme du capitalisme, ne démord pas de ses dogmes. La première exigence de cette institution est de réduire partout les dépenses et non de les réorienter, comme il serait souvent nécessaire - par exemple, du domaine militaire vers le secteur social, ou des placements spéculatifs vers les investissements utiles.

L'Afrique souffre justement d'un manque crucial de dépenses dans des domaines vitaux : d'abord, de dépenses de santé, d'éducation, de nourriture, de logement pour répondre et promouvoir les capacités humaines ; ensuite, de dépenses de salaires, de rémunérations du travail payées pour créer un véritable marché intérieur ; enfin, de dépenses d'infrastructures pour favoriser la production et les échanges.

Le Gouvernement ne tire aucun enseignement de l'échec des politiques d'ajustement structurel. Au contraire, il inscrit dans une logique de continuité par rapport aux autres budgets de la coopération. M. le ministre l'a réaffirmé cet été : la stabilité reste le pivot de la géopolitique franco-africaine.

L'année dernière, à l'occasion de la discussion de ce même budget, M. Cazenave, alors dans l'opposition, regrettait « que la politique française de coopération soit gérée de plus en plus par des financiers et que nous n'ayons toujours pas renouvelé nos méthodes, ni repensé notre politique dans sa globalité ». Qu'en est-il aujourd'hui ?

Un quart de l'aide de la France passe par des organismes internationaux comme la CEE ou le FMI. Les relations de la France avec l'Afrique relèvent toujours plus de domaines techniques et financiers dans le cadre de règles fixées par le G7 et le FMI que des intérêts mutuels de la France et des pays africains.

La droite souhaitait également « mieux associer les partenaires de la société civile : entreprises, organisations de solidarité internationales, collectivités décentralisées ». Qu'en est-il aujourd'hui ?

Déjà particulièrement faibles, les crédits alloués aux organisations non gouvernementales s'effondrent de 87 p. 100. Nous avons pu lire sur le document de présentation du budget à la presse que « cela correspondait à la volonté du Gouvernement d'examiner l'utilité des ONG ». M. le ministre pourra-t-il nous dire ce qu'il entend exactement par là ?

Notre politique d'aide et de coopération a plus que jamais besoin d'être renouvelée. La France ne doit pas abandonner l'objectif recommandé par les Nations unies de consacrer 0,7 p. 100 du PIB à l'aide publique au développement. Il faut, dès cette année, s'approcher de ce taux.

La question la plus cruciale reste celle de la dette. Par le jeu des taux d'intérêt, les institutions financières et les Etats occidentaux étranglent les peuples et leur ôtent toute chance de s'en sortir. Le mécanisme est tel que, depuis la moitié de la décennie quatre-vingt, les pays pauvres versent plus d'argent aux pays riches qu'ils n'en

reçoivent. Il convient d'annuler ces dettes ou de les transformer en un fonds national d'investissement productif, créateur d'emplois pour les pays endettés. Dans le même temps, il faut faire reculer le rôle du marché financier et des banques privées au profit d'accords mutuellement avantageux.

On mesure aujourd'hui les dégâts des plans d'ajustement imposés par le Fonds monétaire international qui, au nom des dogmes du libéralisme, et pour livrer les pays pauvres au pillage des grands groupes, s'attaquent aux infrastructures sociales et provoquent un nouvel appauvrissement des populations.

Au contraire, il faut que l'ordre international favorise le développement des infrastructures sociales, notamment en matière de santé et de formation. La formation des hommes et des femmes, en relation avec des programmes concernant l'eau, l'agriculture, l'énergie, les transports, les communications, devrait être au cœur des programmes de coopération.

On ne peut pas non plus parler de développement sans évoquer les moyens à mettre en œuvre pour garantir les prix des matières premières. Il est possible de signer avec les pays producteurs des accords d'Etat à Etat garantissant que les matières premières seront payées à leur juste prix. En retour, disposant de plus de moyens, les pays concernés seraient mieux à même de devenir des partenaires actifs, ce qui favoriserait l'activité et l'emploi dans notre pays.

Le socle de toutes ces propositions est le développement de la démocratie et de la transparence sur les fonds octroyés à la coopération. Non le « multipartisme n'est pas une sorte de luxe que les pays pauvres ne peuvent s'offrir », comme a pu le déclarer M. Chirac. C'est la condition incontournable pour que des milliards de francs ne tombent pas dans le tonneau des Danaïdes de l'aide publique au développement. Nous n'en prenons malheureusement pas le chemin, et c'est pourquoi le groupe communiste votera contre le budget de la coopération.

Mme le président. La parole est à M. le ministre de la coopération.

M. Michel Roussin, ministre de la coopération. Madame le président, mesdames, messieurs les députés, c'est dans un contexte de vérité, que j'ai l'honneur de présenter devant vous le projet de budget de la coopération française.

Ce devoir de vérité, nous devons l'assumer plus que jamais auprès de nos partenaires africains, à qui nous avons depuis six mois réaffirmé notre soutien, « notre solidarité sans faille mais exigeante », ainsi que le déclarait ici même le 8 avril dernier M. le Premier ministre.

M. Henri Cuq. Très bien !

M. le ministre de la coopération. C'est bien l'esprit de la démarche qui m'anime depuis mon arrivée au ministère de la coopération dont le retour à un statut de plein exercice traduit bien l'importance que notre politique de coopération joue au sein de notre politique étrangère.

Dans un monde profondément transformé, l'Afrique a cessé d'être un enjeu de rivalité entre les grandes puissances. Le continent est maintenant face à lui-même, en position d'assurer son propre avenir, de maîtriser son histoire selon les choix qu'il aura lui-même définis.

L'Afrique est parvenue à l'âge de la maturité.

La marche inéluctable vers l'Etat de droit entraîne plus profondément les nations et les peuples vers cette prise de conscience qui engage, autant qu'elle contraint, à l'action et à la responsabilité.

Cette situation rend possible toutes les destinées. L'Afrique, mobilisant ses propres forces, doit bien évidemment nous trouver à ses côtés. Telle est notre mission, commandée à la fois par un devoir moral et nos propres intérêts.

J'ai bien noté, messieurs les rapporteurs, que ce constat, vous le partagez, en relevant, monsieur le rapporteur de la commission des finances, qu'une nouvelle politique de coopération était souhaitable ; en demandant, monsieur le rapporteur de la commission de la défense, une rectification des bases d'une coopération plus franche et plus claire ; en soulignant, monsieur le rapporteur de la commission des affaires étrangères, les nécessaires inflexions de notre politique.

C'est en me fondant désormais sur les principes de rigueur, de confiance et d'obligation de résultat que j'entends conduire notre coopération.

La rigueur, d'abord.

Confrontés à des difficultés financières sans précédent, nombre de nos partenaires sont en totale rupture avec les institutions de Bretton Woods. Les flux d'investissement nécessaires à la reprise leur sont fermés.

Il n'est plus possible de voir prolonger cette situation qui condamne nos concours financiers à ne plus jouer aucun rôle économique.

Dans un tel contexte, fallait-il continuer à alimenter les trésoreries sans être assurés de l'adoption de mesures restaurant les équilibres ?

Une clarification de nos interventions m'a donc conduit, en application de la position que le Premier ministre a tenu à expliquer lui-même aux chefs de gouvernement concernés, à décider que nos concours financiers ne seront désormais libérés qu'en faveur des Etats ayant conclu avec la communauté financière internationale des accords de programme.

Cela ne remet pas en cause, bien évidemment, notre conception du fonctionnement de la zone franc, et notamment, monsieur le rapporteur de la commission des finances, notre position en faveur de la parité actuelle du franc CFA.

Nous sommes, devant les institutions de Bretton Woods, les avocats de nos partenaires africains, de ceux qui changent et qui adoptent cette rigueur que nous nous imposons à nous-mêmes.

Certains s'engagent maintenant dans cette voie et adoptent, comme vous l'avez souligné tout à l'heure, des mesures courageuses.

La suspension du rachat des billets émis par la Banque centrale des Etats de l'Afrique occidentale et la Banque des Etats de l'Afrique centrale et exportés hors du territoire des pays africains membres de la zone franc a été une mesure audacieuse, indispensable en raison de la fuite des capitaux. En effet, depuis le début de l'année 1993, le volume mensuel des sorties de billets était de 1 milliard de francs français.

Sans cette décision, 12 milliards de francs français auraient dû être rachetés par la Banque de France, en vertu de nos accords monétaires.

Cette mesure a été décidée par les Africains eux-mêmes et témoigne, si besoin était, de cette prise de conscience.

Je me fonde en second lieu sur le principe de confiance parce que c'est la constante de notre politique africaine. Il y a dans notre pays un extraordinaire capital d'amitié, de fidélité, d'intérêt pour l'Afrique.

Je n'oublie pas l'appui que, dans les périodes difficiles, l'Afrique a apporté à la France, le prix du sang versé pour la défense d'une même patrie, les combats communs qui ont été gagnés.

Comment ne pas entretenir cette confiance quand on sait qu'elle se fonde aussi sur une communauté d'intérêts, alors que 1 300 entreprises françaises travaillent en Afrique et que le chiffre d'affaires qu'elles y réalisent est cinq fois supérieur au montant de notre aide publique ? Alors que plus de 150 000 de nos compatriotes sont établis en Afrique, contribuant ainsi à notre propre rayonnement ?

Je partage avec vous, messieurs les rapporteurs, l'idée que le « champ » traduit les relations spécifiques que la France entretient avec certains États, et que notre engagement privilégié dans cette zone doit être indiscutable.

Je prends acte de votre souhait d'élargir à d'autres États africains cette aire de coopération.

Confiance aussi dans l'évolution des processus politiques en Afrique, où les échecs et les fragilités du moment ne doivent pas nous faire perdre de vue l'objectif de démocratisation.

Comme nous l'avons fait en Centrafrique où, aujourd'hui, un président de la République issu d'élections libres est investi, comme nous avons tenté et continuons de le faire au Togo, comme nous le faisons au Gabon et en Guinée, nous mettrons à la disposition de ceux qui souhaitent rejoindre les rangs des nations démocratiques les moyens de construire un État de droit. C'est notre volonté.

Je me fonde en troisième lieu sur le principe d'obligation de résultat.

Dans cette nouvelle « donne africaine », nos instruments doivent agir différemment, et certains sont totalement à repenser. J'ai évoqué plus haut nos concours financiers, mais que dire de notre approche des projets, de notre assistance technique, de la coordination de nos moyens ?

L'une des premières priorités est sans doute de privilégier une approche de terrain et de mettre fin à ces ambitieux projets « clés en mains », qui se révéleront vite inadaptés aux conditions locales d'emploi, faute de moyens de fonctionnement ou de formation.

Nous devons mettre fin à cela, car des projets utiles, il y en a - Dieu merci ! - de nombreux exemples que nous devons multiplier.

Grâce aux crédits directs d'intervention mis à la disposition de nos missions, nous stimulons des initiatives locales assurant une amélioration immédiate des conditions de vie des plus déshérités : c'est le cas de tel projet d'hydraulique rural à Haïti où dans les Mornes. La construction de citernes villageoises épargne par ailleurs aux enfants les six kilomètres quotidiens dus à la corvée d'eau et rend donc possible leur scolarisation. Elle permet aussi le développement d'une petite agriculture locale. Il s'agit là de réalisations auxquelles nous devons attacher un grand intérêt.

À l'hôpital de jour de Brazzaville sont soignés de nombreux malades, à coût de structure très faible et sans investissement dispendieux, par une équipe de coopérants très bien structurée, dynamique et dévouée.

Une approche judicieuse du terrain peut nous permettre de concevoir des projets ambitieux et exemplaires. Le Centre de transfusion sanguine d'Abidjan, cofinancé avec le FED, me paraît être de ceux-là, et la campagne de prévention du sida, en Afrique de l'Ouest, laisse bien augurer de son succès.

Avec des moyens limités, mais à la condition de les mettre en place avec rigueur et pragmatisme, nous pouvons faire mieux et motiver plus efficacement nos coopérants, qui doivent être encadrés et valorisés.

Mon projet de budget s'efforce de refléter ces principes et je vous remercie, messieurs les rapporteurs, de l'avoir ainsi accueilli.

Six grands thèmes le caractérisent : promouvoir l'investissement productif, poursuivre le renouvellement de notre assistance technique, appuyer les politiques d'ajustement, assurer la stabilité des États, diversifier nos actions de coopération, se doter d'une gestion rigoureuse et rationalisée.

Le premier thème traduit la volonté de promouvoir l'investissement productif. Aujourd'hui, plus de la moitié de notre aide aux États est consacrée à payer des dépenses de fonctionnement ; il n'est pas raisonnable de poursuivre dans cette voie. Les crédits dont je disposerai au titre du Fonds d'aide et de coopération seront utilisés dans cette perspective. Avec les dons projets dans les pays les moins avancés mis en œuvre sur mes crédits par la Caisse française de développement, ils représentent plus du quart de ce budget.

En ce qui concerne le Fonds d'aide et de coopération, le montant des autorisations de programme est stabilisé à son niveau corrigé de 1993.

Je serai très attentif, avec votre concours, à mobiliser les crédits sur de bons projets. En ce qui concerne le développement rural, par exemple, il faut relancer les productions vivrières autour des grands centres urbains et redonner du dynamisme aux professionnels des communautés villageoises.

Au Mali, au Cameroun, à Madagascar, des projets en ce sens ont été récemment soumis au Fonds d'aide et de coopération, ils vont de l'installation de maraichers dans la périphérie de Bamako à la création de caisses de crédit agricole au Bénin, dans ce dernier pays en relation avec les agriculteurs français.

Recherchons des projets concrets, directement utiles.

Le deuxième poste de dépenses du ministère représente également le quart du budget : il s'agit des dépenses d'assistance technique.

Je l'ai dit tout à l'heure, il faut veiller à l'efficacité maximale de cet instrument, qui doit être souple et mobile. Sur plus de 4 200 coopérants, les deux tiers sont des enseignants. J'ai décidé de poursuivre la déflation des effectifs. Mais elle sera compensée par une meilleure identification des missions et un niveau élevé de technicité des personnels.

Je rends d'ailleurs hommage à la qualité de leur travail et je mesure les contraintes, mais aussi la noblesse de leur mission.

Je me félicite à cet égard de pouvoir enfin ouvrir à ceux qui ont regagné la France les moyens effectifs de le faire, dans le cadre de la commission interministérielle créée en 1993. Ainsi, une revendication vieille de dix ans qui aboutit.

J'ai évoqué largement le rôle que nous assignons à nos concours financiers. La diminution qu'ils enregistrent dans le projet de budget, vous l'avez noté, monsieur le rapporteur de la commission des affaires étrangères, traduit bien cette orientation vers moins d'aide au fonctionnement et plus d'aide aux projets.

Le principe de rigueur qui doit présider à l'attribution de ces concours permettra la meilleure utilisation de ce crédit de 1 155 millions de francs, dont 560 millions sont consacrés à la bonification des prêts d'ajustement structurel.

Je veux faire maintenant une place particulière à notre coopération militaire, dont M. le rapporteur de la commission de la défense a bien analysé le rôle important dans la constitution des Etats de droit.

Malgré une conjoncture budgétaire difficile, ces crédits sont globalement reconduits à leur niveau corrigé de 1993.

Il est vrai, au demeurant, que l'évolution des effectifs permanents est négative : depuis 1988, l'assistance militaire « classique » a perdu, en moyenne, trente-huit postes par an.

Je remarque toutefois que des événements conjoncturels ont pu accélérer cette déflation, comme la fermeture de postes et de missions militaires au Togo et au Zaïre, pour les raisons que vous connaissez.

Mais j'observe surtout que notre assistance militaire technique est réorientée vers de nouvelles formes d'appui. Les missions temporaires effectuées par les détachements d'assistants militaires d'instruction se révèlent extrêmement efficaces, comme vous avez bien voulu le souligner. Elles passeront de 260 en 1993 à 300 en 1994.

En ce qui concerne la formation, dont l'évolution préoccupe également le rapporteur de la commission de la défense, je note que la réorganisation des armées de nos partenaires nécessite un nombre moins élevé de stagiaires. Notre effort de formation doit néanmoins être maintenu à 1 500 stages par an.

J'en viens à nos autres moyens de coopération.

Le programme de bourses et de stages se transforme qualitativement : moins de bourses d'études, plus de bourses d'excellence pour des étudiants de haut niveau.

A l'égard de nos partenaires de la « société civile », notre volonté est d'adopter une attitude ouverte, de partenaire responsable. Ce sujet mériterait à lui seul de longs développements et sera d'ailleurs débattu prochainement avec les ONG, que je réunirai à nouveau.

Les ONG vont en effet constater, en ce qui concerne du moins le chapitre budgétaire spécialisé qui les affecte, de sensibles diminutions.

Ces économies participent de l'effort général de maîtrise des dépenses, mais elles ne sauraient être interprétées comme la marque d'un désengagement.

J'ai souhaité en effet orienter davantage l'appui que nous leur apportons vers le FAC, afin de favoriser la complémentarité de nos actions respectives.

Cette procédure garantira également, vous l'avez indiqué, une meilleure transparence dans l'octroi des financements, car ils passeront devant le comité directeur du FAC au lieu d'être instruits par un bureau. L'Assemblée pourra d'ailleurs en apprécier elle-même la pertinence puisqu'elle y est représentée.

Je relève que le FAC a, en 1992, consacré 31 millions de francs à des cofinancements de projets présentés par les ONG et que 55 millions de francs sont programmés en 1993. Ce mouvaient, je m'y engage, sera confirmé et accru en 1994.

Nous avons tout intérêt à entretenir un dialogue permanent avec les ONG afin d'étudier en commun les projets et que ceux qu'elles présentent soient complémentaires des actions de coopération que le ministère engage sur le terrain. Cette formule me paraît être la meilleure.

Pour répondre à la remarque du rapporteur de la commission des affaires étrangères, j'indique que deux programmes de sensibilisation de l'opinion publique - sensibilisation indispensable, je partage votre avis - ont été pris en compte par le FAC, l'un d'un montant de 10 millions de francs et le second d'un montant de 15 millions de francs ; cela illustre ce que je disais précédemment.

Il convient en général d'assurer une coordination accrue des acteurs concernés.

J'ai noté les préoccupations très claires du rapporteur de la commission des affaires étrangères.

Je ne vois pas forcément dans la création d'une agence la meilleure solution à cet égard.

Je m'emploie en tout cas à rechercher constamment les moyens de faire travailler ensemble tous les partenaires concernés, et j'ai demandé à mes services et à ceux de la Caisse française de développement de mettre en place un groupe de travail sur la rationalisation de nos réseaux à l'étranger ; ce groupe déposera ses conclusions dans la deuxième quinzaine du mois de décembre.

Le succès de cette politique, mesdames, messieurs les députés, ne sera pas seulement le succès de l'Afrique ; il participera aussi à notre propre redressement.

Si le continent noir a évidemment besoin de rassembler ses ressources et ses talents, de s'attaquer aux fléaux qui l'affaiblissent, de construire des solidarités prospères, la France a besoin aussi que se bâtisse au Sud une zone de paix et de développement.

C'est en ce sens que la politique de coopération est pleinement intégrée à l'ensemble de l'action gouvernementale, dans la maîtrise des flux migratoires comme dans l'œuvre de redressement économique.

Il ne saurait y avoir de prospérité dans notre pays si, au-dehors, le marasme et la misère s'étendent.

Notre pays a été l'un des premiers, lors de la création de ce ministère, à relever le défi du développement.

Notre ambition est de continuer, dans le monde, à l'assumer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. Nous en arrivons aux questions.

Celles-ci, je le rappelle, sont appelées par périodes successives de quinze minutes.

Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Guy Drut.

M. Guy Drut. Monsieur le ministre, vous avez parlé du sida. L'Afrique semble subir plus que les autres continents cette dramatique épidémie. L'Organisation mondiale de la santé avance des statistiques inquiétantes qui, si elles devaient se confirmer, indiqueraient que les conditions sanitaires et sociales des pays africains du sud du Sahara sont incompatibles avec tout développement. En effet, plus des deux tiers de la population séropositive de la planète serait africaine. La contamination de la population adulte atteindrait 30 p. 100 dans certaines villes d'Afrique.

Le constat est grave. Face à une telle situation, dont on ne mesure certainement pas encore toutes les conséquences sur les sociétés, quelles sont vos possibilités d'action ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la coopération. Monsieur le député, le sida est partout en Afrique et, face à l'épidémie qui se développe, nous disposons de peu de moyens.

A l'occasion d'un voyage à Abidjan que j'ai effectué il y a trois mois avec mon collègue Philippe Douste-Blazy, nous avons mesuré ce que nous avons à faire et ce devant quoi nous nous trouvons. En Côte-d'Ivoire, sur plus de 12 millions d'habitants, on compte plus de un million de séropositifs.

En l'an 2000, c'est-à-dire dans sept ans - on croit toujours que l'an 2000 est très éloigné -, si l'on ne trouve pas de moyens pour lutter contre l'épidémie, la communauté internationale aura à gérer 15 millions d'orphelins du sida en Afrique, que les familles ne pourront plus supporter, que les collectivités ne pourront plus aider, que les pays ne pourront plus prendre en compte.

Il faut donc faire quelque chose, et mon ministère s'est déjà mobilisé sur ce problème.

Nous avons pris la décision d'accorder en ce domaine des moyens beaucoup plus importants et, à partir de la fin de cette année, nous consacrerons une part de plus en plus élevée des crédits pour la santé à la prévention du sida. Alors qu'il s'agissait précédemment de 50 millions de francs, ce seront plus de 250 millions de francs qui seront engagés. Ce chiffre peut ne pas sembler extraordinaire eu égard à l'allure à laquelle se développe l'épidémie, mais il traduit la volonté de la France de participer, aux côtés des organisations internationales, à la lutte contre le sida.

Soyez persuadé que, dans mon ministère, nous sommes tout à fait sensibles au problème et que mon collègue Philippe Douste-Blazy appuie les actions que nous pouvons conduire en Afrique.

M. Henri Cuq. Très bien !

M. Guy Druet. Je vous remercie de votre réponse, monsieur le ministre.

Mme le président. La parole est à Mme Martine Aurillac.

Mme Martine Aurillac. Monsieur le ministre, malgré la rigueur des temps, votre budget traduit, avec quelque 7,768 milliards, la priorité pour la France du maintien d'une aide substantielle au développement, tandis que les charges communes illustrent la poursuite de la politique classique d'annulation de la dette à hauteur de 4,3 milliards.

Comme le Premier ministre et vous-même l'avez indiqué sans aucune ambiguïté, cet effort, au premier rang de ceux des pays développés, s'accompagne de la condition, pour nos partenaires, d'une rigoureuse politique d'ajustement structurel, c'est-à-dire, pour parler clair, de l'exigence que ces pays ne vivent pas au-dessus de leurs moyens et qu'ils s'appliquent à eux-mêmes la rigueur que nous nous imposons à nous-mêmes.

Mais il ne faut pas non plus acculer ces pays au désespoir, ni que le Sud, avec ses richesses galvaudées - on connaît les problèmes des termes de l'échange - et ses misères, soit chassé de la communauté internationale.

Vous êtes, monsieur le ministre, chargé du multilatéral et des rapports avec les pays ACP. Vous êtes aussi, ainsi que vous l'avez rappelé, l'avocat des plus pauvres, de nos partenaires africains, auprès du Conseil européen du développement du FMI et de la Banque mondiale.

La France fait pleinement son devoir, mais les efforts d'ajustement se verront-ils récompensés par l'annulation ou le rééchelonnement de la dette multilatérale, par le rétablissement d'un flux positif de ses institutions vers l'Afrique, afin que notre effort budgétaire pour aider les grands débiteurs à payer leurs dettes puisse être enfin

réaffecté à l'aide au développement, qu'elle soit publique ou privée, à des entreprises agricoles et industrielles et à la création d'emplois ?

Bref, la voix de la France, s'appuyant sur les pays associés d'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique, peut-elle être entendue à Washington et pouvons-nous espérer que l'Europe s'exprimera de la même façon ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la coopération. Madame le député, nos amis et partenaires africains peuvent compter sur nous.

Il est bien évident que la rigueur que nous nous imposons à nous-mêmes et que nous suggérons à nos partenaires d'observer à leur tour est un message difficile à faire passer, et il ne peut passer que si nous sommes à leurs côtés et si nous savons être leur avocat auprès des institutions internationales.

Rassurez-vous, c'est en ce sens que j'agis depuis de nombreux mois. Mes rencontres avec mes collègues africains ou des chefs de gouvernement m'offrent l'occasion d'assurer que nous serons toujours fidèles à la ligne suivie pendant trente ans par la coopération française, que jamais nous ne lâcherons nos amis et que nous serons toujours à leurs côtés.

Néanmoins, ils doivent consentir un effort particulier, c'est vrai, car la France ne peut pas en permanence payer à Washington la dette de l'Afrique !

Vous souhaitez savoir si cette même démarche est conduite à Bruxelles. Sur ce point encore, je ne puis que vous rassurer. J'ai récemment rencontré M. Marin et M. Delors, et nous faisons passer le message. Au moment où nous sommes en train de renégocier Lomé IV, je mobilise les pays ACP pour que tout ce qui a été entrepris puisse se poursuivre avec vigueur.

Je garde donc en permanence mon bâton de pèlerin et je m'efforce de motiver la communauté internationale et les institutions internationales de sorte que l'aide à l'Afrique continue afin que le développement soit enfin une réalité.

Mme Martine Aurillac. Merci, monsieur le ministre.

Mme le président. La parole est à M. Guy Druet.

M. Guy Druet. Mon excellent collègue Richard Cazenave a évoqué tout à l'heure le processus démocratique. Il me semble intéressant d'y revenir car, lorsqu'on en parle à l'île Maurice, chacun sait que l'action se situe chez vous, monsieur le ministre, dans votre ministère.

De fait, la France est engagée au premier chef dans la plupart des processus démocratiques. Et cette action se doit d'être déterminante et exemplaire.

Peut-on aujourd'hui, à la lumière des expériences acquises, tirer d'ores et déjà quelques enseignements susceptibles d'être utiles pour les consultations futures ? Quelles seront les prochaines échéances ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la coopération. Monsieur le député, nous poursuivons nos actions pour permettre aux pays africains d'aller dans le sens de la démocratie. Ces actions d'appui à l'état de droit sont conduites en permanence par nos services.

Depuis plusieurs mois nous sommes à côté des pays concernés et nous leur apportons une aide, mais nous restons toujours très neutres dans ce combat politique qui est le leur.

Nous leur apportons donc une aide dans le domaine de la logistique : nous finançons l'achat d'urnes, l'impression de documents électoraux et les déplacements d'observateurs - juristes, magistrats, spécialistes du droit - qui contrôlent le bon déroulement des processus électoraux.

Nous sommes très attachés, je le répète, à la poursuite de ce soutien constant à l'état de droit. Le ministère, selon les pays, accorde des aides qui s'échelonnent entre 3 et 5 millions de francs. Elles ont un effet tout à fait significatif et des résultats parfois encourageants. Mais d'autres situations, comme le montre l'actualité d'aujourd'hui, sont beaucoup plus préoccupantes : la démocratie, ô combien fragile, doit être accompagnée en permanence.

Nous veillerons au bon déroulement de quatre processus électoraux qui auront lieu d'ici à la fin de l'année. Nous poursuivrons notre action dans les années qui suivront.

M. Henri Cuq. Très bien !

M. Guy Drut. Merci de votre réponse, monsieur le ministre.

Mme le président. La parole est à M. Xavier Deniau.

M. Xavier Deniau. Monsieur le ministre, je voudrais vous poser une question que j'ai posée pratiquement à tous vos prédécesseurs. Elle concerne la répartition des personnels de la coopération dans les trente-six Etats du champ que vous administrez.

Il existe des inégalités que rien ne justifie. L'explication ne peut en être trouvée que dans les pesanteurs historiques et syndicales : les professeurs préfèrent servir dans certains pays et, historiquement, nous avons envoyé beaucoup de monde dans d'autres pour des raisons qui étaient valables il y a dix, vingt ou trente ans.

En Guinée, on compte douze fois moins de professeurs qu'en Côte-d'Ivoire, au Mali quatre fois moins qu'au Sénégal, à l'île Maurice cinq fois moins qu'au Congo. A Madagascar, île importante et peuplée, il y a moitié moins d'enseignants qu'au Gabon.

Je crois savoir qu'un effort a déjà été réalisé : un dégraissage n'est-il pas intervenu en Côte-d'Ivoire, en 1992 et cette année ? Mais il faut poursuivre l'action d'une manière plus vigoureuse. En effet, il n'y a aucune justification aux différences que je viens d'évoquer ! Il faudrait connaître l'impact exact des enseignants que nous envoyons dans les pays les mieux pourvus ; il faudrait savoir s'ils ne sont pas utilisés à des tâches de recherche pédagogique qui, en fait, ne débouchent pas, ou à des tâches d'appui pédagogique qui, en général, ne donnent rien ou encore à la formation des formateurs, qui se traduit souvent par une très grande déperdition d'énergie.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je vous demande de faire réexaminer la répartition géographique de nos enseignants.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la coopération. Monsieur Deniau, nous nous employons à réduire ce que vous venez de définir comme des inégalités. Je tenterai cependant une réponse plus précise qui ne va pas vous satisfaire. (*Sourires.*)

Les enseignants envoyés dans les différents pays du champ du ministère de la coopération ne le sont pas à notre initiative : nous répondons à une demande de nos partenaires et amis africains. En ce domaine, nous répondons à des besoins.

Le fait d'avoir réorganisé notre coopération pour ce qui concerne l'enseignement et réduit les effectifs permet d'harmoniser davantage notre participation à l'effort des pays eux-mêmes.

Nous poursuivrons notre action. Vous n'ignorez pas que mon ministère apporte une aide importante à l'AEFE, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger : plus de soixante-dix établissements reçoivent 30 000 élèves et notre subvention à l'AEFE s'est élevée à 347 millions. J'ajoute que 2 800 enseignants servant au titre de la coopération instruisent plusieurs centaines de milliers d'élèves africains.

Nous respectons dans ses grandes lignes la mission d'enseignement qui nous a été confiée ainsi que les demandes qui nous sont adressées par nos partenaires.

Nous démontrons là que nous sommes très attachés au maintien de la langue française et au développement de la francophonie.

Mme le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé.

M. Jean-Paul Virapoullé. M. le ministre, Madagascar vient d'entrer dans le club des pays démocratiques avec l'arrivée de M. Zafy, élu cette année Président de la République. Vous même présidez la Commission de l'Océan Indien pour la période 1993-1994, et nous avons une nouvelle majorité à l'Assemblée.

Je m'adresse au représentant du Gouvernement pour lui dire que l'avenir de la France dans l'Océan Indien doit se jouer pour une grande part depuis la Réunion, et je propose à cette fin une réforme du mode de fonctionnement de la coopération dans cette région.

On dit habituellement que les départements français d'outre-mer n'ont pas vocation à accueillir un représentant de votre ministère - vous n'intervenez que dans les pays étrangers. Ne sont-ils pas français par définition ? Mais nous ne sommes pas du tout satisfaits du mode de fonctionnement de la COI : une fois la grand-messe annuelle dite, à laquelle vous avez participé, il n'y a pas de continuité dans l'action ! Et personne à la Réunion, pas plus la région que le département ou le préfet, n'a la compétence, le temps ou la possibilité d'assumer la fonction diplomatique et commerciale, d'entretenir, en continu, des relations de partenariat avec les pays de la zone de l'Océan Indien.

Je formulerais ma proposition sous forme d'interrogation : êtes-vous disposé, monsieur le ministre, à mettre en place une coopération déconcentrée en faisant jouer à nos départements d'outre-mer, en l'occurrence à la Réunion pour Madagascar, le rôle de pivot de l'action d'un représentant de votre ministère auprès de la CFD, la Caisse française de développement, qui pourrait d'ailleurs l'accueillir à la Réunion ? Ces pivots serviraient de *missi dominici* en permanence, et pourraient initier deux grandes actions de coopération : une action économique et une action humanitaire.

Madagascar vit actuellement au-dessous du seuil de pauvreté. Le peuple malgache a pourtant joué le jeu. Le Président de la République avait dit que l'aide de la France serait proportionnelle à la démonstration. Or le peuple malgache a souffert pour entrer dans la démocratie, et aujourd'hui, grâce à l'action du président Zafy, Madagascar est un pays démocratique.

Monsieur le ministre, vous qui assumez une tradition gaulliste, c'est-à-dire humaniste, de la coopération, êtes-vous d'accord pour que soit étudiée l'implantation d'une

université francophone dans l'océan Indien, basée dans les divers pays concernés : l'île Maurice, l'île de la Réunion et Madagascar ? Il ne faut pas qu'il y ait un grand pôle à la Réunion et rien ailleurs. L'enseignement français doit être diffusé à partir de plusieurs pôles.

J'ai été nourri au riz malgache, et vous voyez que je suis bien portant. *(Sourires.)*

Mme le président. Monsieur Virapoullé, veuillez conclure.

M. Jean-Paul Virapoullé. J'en termine, madame le président.

Aujourd'hui, tout le riz vient de Thaïlande et les matières premières pour notre élevage viennent d'autres pays d'Afrique.

Ne pourrait-on pas en ce domaine aussi mettre en place un partenariat ? Ne pourrait-on créer une mission pour examiner les possibilités de coopération afin que soient produites avec Madagascar les matières premières dont la Réunion a besoin pour son alimentation et son développement, ce qui pourrait faciliter la mobilité des Réunionnais vers Madagascar, dans le cadre d'un partenariat tripartite ?

Je vous remercie, monsieur le ministre, de votre attention et vous, madame le président, de votre indulgence. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme le président. Vous avez, il est vrai, quelque peu dépassé le temps qui vous était imparti, monsieur Virapoullé.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la coopération. Monsieur le député, je retiens vos propositions, qui s'inscrivent parfaitement dans la politique que je développe. Si vous regrettez que la Commission de l'océan Indien ne soit pas assez opérationnelle, assez engagée, je puis vous assurer que je me donne un mal fou pour instaurer localement une véritable synergie entre les différents pays qui y sont représentés.

Vous avez tout à fait raison : hors d'un développement régional, point de salut ! Si nous ne prenons pas une initiative en ce sens en tant que membre de la Commission de l'océan Indien, l'aimant que constitue l'Afrique du Sud attirera toutes les économies de la zone.

Quant à Madagascar, j'en reviens et je partage votre avis. Mais ne soyons pas trop idéalistes ! N'oublions pas que la France est le premier bailleur de fonds de Madagascar : les 947 millions de francs qu'elle lui donne chaque année représentent 33 p. 100 du budget malgache. La France consent donc déjà un énorme effort.

Nous sommes maintenant en partenariat avec un gouvernement qui prend ses responsabilités, un Premier ministre tout à fait conscient de la situation et un président de la République volontariste qui souhaite sortir son pays du sous-développement.

Nous serons aux côtés de Madagascar et nous avons l'ambition d'apporter votre aide. Le ministère fera un effort tout particulier, je m'y suis engagé à l'occasion de ce déplacement sur place. Je pense ainsi répondre à votre attente, monsieur le député, et soyez assuré que nous sommes très attentifs à ce qui se passe dans l'océan Indien. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

Mme le président. La parole est à M. Henry Jean-Baptiste.

M. Henry Jean-Baptiste. Monsieur le ministre, je vous parlerai également de l'océan Indien, mais en tant que député de Mayotte, pour vous interroger sur ce qui nous apparaît là-bas comme une incompatibilité.

Vous apportez à la République islamique des Comores une aide active - et que nous approuvons - sur les plans économique et militaire. Or, celle-ci mer depuis de longues années systématiquement en accusation la France devant des instances internationales. Et les Mahorais sont choqués qu'à l'ONU, notamment, intervienne de manière rituelle et mécanique un vote qui condamne la France pour « l'occupation de l'île comorienne de Mayotte ».

Encore une fois, comprenez-moi bien : nous ne contestons pas cette aide, nous pensons qu'elle est nécessaire. Nous subissons d'ailleurs les effets des avatars comoriens avec une immigration massive, notamment par les voies les plus clandestines. Donc, nous approuvons cette aide. Nous souhaitons même qu'elle soit renforcée, car plus les Comores se développeront, moins Mayotte aura, nous l'imaginons, à subir les effets de leur sous-développement qui, hélas ! s'aggrave, semble-t-il.

Mais, je le répète, monsieur le ministre, il y a une double attitude qui heurte les populations que je représente dans cette enceinte. Il est temps, en effet, qu'on sache qu'on ne peut pas à la fois tendre la main rue Monsieur et fermer le poing à New York. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la coopération. Monsieur le député, dites à Mayotte que le ministre de la coopération ne cessera de la soutenir. Bien évidemment, je souscris à ce que vous venez de dire. A l'occasion d'entretiens avec les responsables politiques des Comores, j'ai déjà rappelé ce devoir que devraient avoir des amis vis-à-vis de la France. Nous poursuivons, en effet, une aide importante, et des élections doivent avoir lieu au mois de novembre prochain. A cette occasion, nous allons reprendre nos conversations avec nos amis comoriens. De la même façon que je suis intervenu en d'autres temps pour appeler le président des Comores à une plus grande clémence à propos de décisions de justice qui avaient choqué certains députés et sénateurs, je ne manquerai pas de rappeler ce que vous venez de dire, à l'occasion de ces prochains contacts. Je serai, je le répète, très ferme pour vous appuyer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme le président. La parole est à M. Charles Revet.

M. Charles Revet. Monsieur le ministre, il y a deux ans, à peu près à cette même époque, j'avais la chance d'inaugurer un collège à Tikaaré, au Burkina-Faso, financé par le conseil général de la Seine-Maritime, et ce par l'entremise d'une association, Europe-échanges, présidée par M. Milen. C'était impressionnant de voir tous ces enfants alignés ; il me semblait que nous avions conduit une mission utile. Nous la poursuivons : cette année, c'est un dispensaire dont les matériaux vont être financés de la même façon, et une délégation conduite par mon collègue Albert Veerhaegue, président de la commission compétente au conseil général, va se rendre là-bas. Cette mission, nous la faisons en liaison avec l'école d'infirmières de Rouen, qui va assurer une aide technique.

Monsieur le ministre, j'ai visité beaucoup de pays africains et j'ai le sentiment qu'il sera difficile à la plupart de s'en tirer seuls. Mais, avec un minimum d'aide technique,

il est possible de faire beaucoup, notamment pour ce qui est prioritaire, à savoir l'autosuffisance alimentaire et tout ce qui y est rattachée.

Serait-il possible de développer des actions de coopération en liaison avec votre ministère, les collectivités locales qui s'y engagent et les associations qui mènent des actions positives ?

Comment envisager le développement d'une aide technique minimale ? Peut-être en mobilisant un peu plus tous ces gens disponibles qui se retrouvent au chômage, qui ont cinquante, cinquante-cinq ans, qu'ils soient médecins ou autres, et qui ne demanderaient qu'à apporter leur coopération ? Il y a là un devoir humanitaire et probablement une possibilité de développement de l'économie.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la coopération. Monsieur le député, merci pour votre intervention. Elle me permet de souligner devant M. Hoeffel, qui est le ministre chargé des collectivités locales l'action exemplaire que conduisent ces dernières dans le domaine de la coopération.

Comme me le rappelait récemment le président de l'assemblée permanente des présidents de conseil général, le montant de leur aide est considérable. Mais, et vous avez tout à fait raison, pour éviter le saupoudrage d'initiatives généreuses, il faut coordonner cette action et donc assurer une liaison permanente, entre les collectivités et mon ministère, car il y a nécessairement synergie entre toutes ces décisions.

C'est pourquoi j'ai pris la décision de nommer un conseiller technique dont la tâche essentielle est d'être à l'écoute des collectivités locales.

Par ailleurs, vous avez à votre disposition le FAC et je serai toujours très attentif aux projets qui me seront soumis par les collectivités locales et que nous pourrions financer.

Poursuivons dans cette voie. Laissons l'initiative à la coopération décentralisée, plus imaginative, plus généreuse peut-être, moins enfermée dans des carcans imposés par l'administration. Je serai à vos côtés, avec cet instrument souple qu'est le FAC, pour vous aider. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. Pour le groupe République et Liberté, la parole est à M. André Thien Ah Koon.

M. André Thien Ah Koon. Monsieur le ministre, je vous assure qu'entre moi et M. Virapoullé, ce n'est pas un coup monté ! (*Sourires.*) J'avais préparé mon intervention hier et je voulais parler justement de la coopération dans l'océan Indien !

Nos actions de coopération dans l'océan Indien doivent être rééquilibrées et notre stratégie redéfinie.

Les interventions menées jusqu'à ce jour restent assez timides. La mission de coopération doit pourtant prendre, ici plus qu'ailleurs, sa véritable dimension et ne pas être qu'à sens unique.

L'exacerbation des relations économiques internationales exige la recherche de nouveaux espaces et la construction de nouveaux partenariats. Vous avez dit à juste titre, monsieur le ministre, l'importance de la France dans le budget de Madagascar. La Réunion a bien évidemment dans ce contexte un rôle phare à jouer. L'une des réponses à son « mal développement » passe par le renforcement de la mobilité régionale. Il est bien évident encore qu'un certain nombre de préalables

doivent être satisfaits : adjonction d'un avenant aux accords de Lomé IV assurant la protection de filières réunionnaises, apport de garanties nécessaires aux investisseurs grâce à des dispositions fiscales et financières incitatives, etc.

Mais il est vital que notre île s'ouvre davantage aux pays de la zone dans le cadre d'échanges et de relations équilibrés.

Je souhaite donc, pour ma part, que vous acceptiez de nommer pour la Réunion un haut fonctionnaire chargé de la définition et du suivi du cadre de travail pour un renforcement des relations avec les pays de l'océan Indien, un renforcement de la francophonie. Des efforts importants devraient être envisagés, notamment pour améliorer la réception, très mauvaise, de Radio France Internationale dans un bassin de populations de 120 millions de personnes.

Il convient aussi d'assurer le développement économique à l'heure où, par ailleurs, l'Afrique du Sud confirme son engagement dans la zone.

Monsieur le ministre, je vous remercie de l'attention que vous allez réserver à cette question, car les enjeux sont importants pour l'avenir de la Réunion. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la coopération. Monsieur le député, je vais vous rassurer et apporter dans le même temps un complément de réponse à votre collègue, puisque vous êtes conjoints et solidaires. (*Sourires.*)

Une structure de liaison entre le ministre des départements et des territoires d'outre-mer, mon collègue Perben, et moi-même a été mise en place. Nos deux cabinets travaillent sur ce sujet et nos administrations sont en contact permanent. Cela dit, je retiens la proposition que vous faites. Elle fera l'objet d'une étude. Vous aurez une réponse à ce sujet, car elle est très intéressante. Je confirme la réponse que j'ai faite à votre collègue : vous pouvez compter sur la mobilisation du ministère de la coopération, très attentif à l'évolution de la situation économique et politique dans la zone de l'océan Indien, dont nous ne pouvons pas nous désintéresser. C'est vrai que nous consentons un effort particulier en faveur de l'Afrique subsaharienne, mais l'océan Indien, c'est autre chose. Nous n'avons d'ailleurs pas consacré tous nos moyens à l'Afrique subsaharienne, puisque nous engageons des moyens très importants à Maurice, aux Seychelles et à Madagascar afin de développer une véritable coopération. Tout cela va dans le bon sens, dans celui que vous souhaitez. Nous sommes conscients de l'évolution de la situation politique dans la zone, et vous pourrez compter sur nous.

Quant à votre proposition concernant la création d'un poste interministériel destiné à suivre l'évolution de ces problèmes, elle fera l'objet d'une étude conjointe de mon ministère et des autres ministères concernés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Mme le président. Nous revenons aux questions du groupe RPR.

La parole est à M. Henri Cuq.

M. Henri Cuq. Monsieur le ministre, ma question porte sur l'évolution de l'armée tchadienne. La France a eu à plusieurs reprises l'occasion de faire connaître le prix qu'elle attachait à une diminution progressive de ses

effectifs pour qu'elle ait un format compatible avec ses moyens. En accord avec les autorités de ce pays, elle a ainsi mis en œuvre un programme de déflation qui devrait s'étendre sur trois ou quatre ans. Or, sachant que cette armée est largement constituée par des combattants proches de l'ethnie du Président de la République, on mesure toutes les difficultés politiques pour ce dernier d'obtenir un résultat significatif.

Cependant, dans le contexte politique difficile que connaît le Tchad, notamment sur le plan des institutions, cette opération prend valeur de test quant à la volonté des autorités tchadiennes de mettre en œuvre une politique d'assainissement des finances publiques et une politique d'apaisement des relations entre les différentes communautés. Peut-on savoir, monsieur le ministre, où en est aujourd'hui ce programme de déflation et quel en est le coût estimé ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la coopération. Monsieur le député, le Tchad compte 4,8 millions d'habitants, et son armée, 45 000 hommes. Nous ne pouvons pas continuer une coopération avec des pays qui entretiennent des armées pléthoriques. La rigueur dans les affaires de l'Etat passe aussi par une bonne gestion de tous les services. On ne peut donc pas, dans la situation économique actuelle du Tchad, entretenir une armée de cette importance. En tout cas, la France ne saurait financer une telle institution.

Notre coopération s'inscrit donc dans une évolution. Sans imposer de contraintes, nous avons demandé au gouvernement tchadien de procéder à une déflation de son armée. Un calendrier a été arrêté, qui prévoyait pour août 1993 une réduction des effectifs de 10 000 hommes. Nous n'en sommes qu'à 5 300. Un certain retard a été pris. Le gouvernement tchadien s'est engagé à faire des efforts supplémentaires, et nous arriverons sans doute, en fin d'année, à une déflation qui atteindra 8 000 à 8 500 personnels militaires.

Pourquoi aide-t-on cette politique ? Quel est le montant de ce programme ?

Nous allons consacrer 200 millions de francs pour que les hommes retrouvent leurs activités de paysans, d'éleveurs.

La France poursuit donc une coopération utile : moins de soldats, plus d'hommes à la disposition de l'économie de leur pays. Et c'est dans cette voie que nous progressons. C'est une des conditions pour la reprise d'une coopération fructueuse avec le Tchad auquel, vous le savez bien, monsieur le député, des liens nous unissent depuis si longtemps.

Pour me résumer, monsieur le député, une déflation qui prend un peu de retard sur le calendrier prévu, des crédits affectés par la coopération au développement de ce programme et une grande attention du ministère de la coopération au respect par nos partenaires de leurs engagements. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Henri Cuq. Merci, monsieur le ministre !

Mme le président. La parole est à M. Xavier Deniau, pour une deuxième question.

M. Xavier Deniau. Monsieur le ministre, ma question s'inscrit dans le prolongement de la précédente, qui portait sur la répartition des enseignants, et de votre première réponse - que j'ai entendue avec joie - où vous avez dit votre attachement à la francophonie.

Je vais vous parler des enseignants de français dans les pays du champ.

A Maurice, il y a quelques jours, les associations de la francophonie ont présenté des résolutions. Voici le préambule de l'une d'entre elles : « La francophonie n'est pas un phénomène naturel. C'est une création de l'homme qui, comme toute création, a besoin d'être entretenue pour survivre. L'entretien de la francophonie, c'est l'enseignement de la langue française. » Le texte poursuit : « L'enseignement de la langue française doit donc, dans notre coopération, avoir une place primordiale sans laquelle la francophonie ne survivra pas aux premières années du XXI^e siècle. »

Je ne partage pas votre sentiment en ce qui concerne la répartition des enseignants : je suis persuadé qu'elle n'est pas liée à la demande, mais à l'offre, c'est-à-dire à des partiteurs historiques et syndicales, comme je vous l'ai dit, car je connais plusieurs pays où l'on est prêt à en prendre beaucoup plus.

Le point que je voudrais traiter maintenant est celui de la discipline enseignée.

Le nombre des professeurs de français diminue, en proportion, au profit de professeurs d'anglais ou d'arabe parce que, dans les commissions mixtes ou ailleurs, on en réclame moins, la langue française étant considérée comme acquise, à la différence d'autres connaissances.

D'autre part, il y a beaucoup de professeurs de mathématiques, parce que l'on continue - il n'y a pas eu éradication - à enseigner à de malheureux écoliers les mathématiques modernes qui ont disparu depuis dix ans des programmes dans de nombreux pays dont le nôtre ! Mais comme les Africains n'ont pas envie d'apprendre les mathématiques modernes, il n'y a pas de professeur africain de mathématiques, ou de moins en moins !

Je crois aussi qu'il faudrait diminuer l'effectif des professeurs d'université français, beaucoup trop nombreux, et les remplacer par des professeurs visiteurs, ce que l'on appelle les délégations d'enseignement. Je crois que c'est d'ailleurs en train de se faire.

Ce que je veux, monsieur le ministre, c'est vous demander de bien vouloir donner des instructions pour que l'enseignement du français ne diminue pas, mais au contraire prenne plus d'importance dans la coopération scolaire que nous apportons.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la coopération. Monsieur le député, nous sommes 4 000 sur le terrain, en Afrique, dans l'océan Indien, dans la Caraïbe, à nous exprimer en français. Tous les coopérants défendent la langue française ; ce sont les meilleurs ambassadeurs de la francophonie à l'étranger et mon ministère attache à cet aspect de sa mission une importance toute particulière. Nous maintenons notre effort et nous ne nous laissons pas influencer par les demandes de nos partenaires africains que vous avez évoquées. Nous veillons au contraire à préserver l'enseignement de la langue française.

Je n'évoquerai pas tous les efforts budgétaires que nous consacrons à cette tâche. Mais je rappellerai tout de même que nous finançons l'Association des universités de la langue française à hauteur de 200 millions de francs et que nous avons de nombreux enseignants qui sont, sur le terrain, autant de missionnaires de la langue française. Donc, comptez sur nous. Cet effort ne se ralentira pas. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Xavier Deniau. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Mme le président. La parole est à M. Robert Galley.

M. Robert Galley. Monsieur le ministre, nous avons noté la gravité avec laquelle vous parliez de la rigueur qui vous est imposée par les temps et que nous comprenons. Mais il nous semble que cette rigueur s'applique particulièrement aux organisations non gouvernementales et associations de volontaires. Qu'on en juge: le chapitre 42-24 est en diminution de 15,6 p. 100 et, pour le seul article 20 « Associations de volontaires », l'abattement atteint 19,5 p. 100! Ce n'est plus de la rigueur, il faudrait trouver un mot beaucoup plus fort.

Puisque je ne peux pas assister au forum d'Agen qui se déroule en ce moment, je veux me faire l'écho de l'angoisse qui s'est abattue sur nos organisations non gouvernementales. Pour l'Association des volontaires du progrès, dont j'ai l'honneur d'être le président depuis 1986 - vous comprenez l'allusion - cette rigueur s'ajoute à celle des années précédentes: 1990, 92 millions de subvention; 1991, 90 millions; 1992, 86 millions, et vous-même n'avez pu nous donner que 80 millions. Quel effondrement!

Malgré cela, nous avons maintenu notre effort et nous avons encore 580 volontaires sur le terrain, parce que nous avons recherché d'autres sources de financement. Merci, monsieur le ministre des collectivités locales, de l'appui que nous avons reçu de la coopération décentralisée: M. le garde des sceaux, en Ille-et-Vilaine, M. Santini, au syndicat de l'Île-de-France, les Alsaciens, les Champenois, tout le monde nous a soutenus parce que nous avons des jeunes de chaque région, de chaque département qui viennent aider l'Afrique.

Nous nous sommes aussi adressés aux organisations internationales, qui ont répondu très largement. Au Tchad, nous avons, avec douze volontaires, la mission de construire 1 000 écoles. Qui les finance? La Banque mondiale. Encore faut-il que nous puissions, nous, proposer les structures. Et cela, monsieur le ministre, relève votre subvention.

Vous venez de confirmer une orientation que nous apptouvons sans réserve en prévoyant une obligation de résultat. Vous voulez aussi compenser la baisse de la subvention par le recours au FAC, et le FAC est d'intérêt général. Nous souscrivons entièrement à cette politique, mais encore faut-il que nos associations aient les moyens, grâce à leur subvention, de mettre en place les structures nécessaires pour étudier les projets financés au titre du FAC. Car, pour obtenir de bons résultats, il faut de bons projets. De plus, tout ne peut pas être mis sous forme de projets. L'installation d'un dispensaire rural dans le fin fond du Mali ne peut évidemment être financée que par la subvention.

Nous avons déjà fermé la mission de Somalie et nous devons probablement en fermer bien d'autres. Mais nous voudrions aller à Madagascar et nous n'en avons pas les moyens, alors que l'un de vos objectifs est d'aider Madagascar.

Nous avons lancé, depuis longtemps et avec beaucoup de succès, les Volontaires européens du développement. Aujourd'hui, en Guinée ou au Bénin, nos effectifs sont pour moitié français, pour moitié allemands. Et, au total, nous avons plus d'Allemands sous notre autorité que de Français. Séduits par cette réussite franco-allemande, ce sont maintenant les Irlandais, les Espagnols, les Portugais qui frappent à notre porte. Avec une subvention qui diminue, comment allons-nous répondre à leur attente?

Nos volontaires sont les ambassadeurs de la jeunesse française dans toute l'Afrique. Il ne faut pas que vous laissiez s'étioiler leur mission. Il ne faut pas que vous laissiez réduire leur nombre, parce que ce serait catastrophique.

C'est le général de Gaulle qui, en 1962, a lancé cette grande mission de la jeunesse française auprès des pays d'Afrique francophone. Depuis, elle s'est assez largement étendue dans le monde. Alors, monsieur le ministre, vous qui êtes un gaulliste, nous vous faisons confiance pour résoudre ces problèmes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la coopération. Monsieur le député, je vous remercie d'avoir rappelé tout ce que font les organisations non gouvernementales et les associations de volontaires. Je suis tout à fait conscient de leur situation. J'ai bien pris la mesure des choses. J'ai des contraintes, je les respecte, mais nous nous donnerons les moyens d'aller dans le sens de ce que vous souhaitez.

Il nous faut, me semble-t-il, franchir une nouvelle étape. Nous devons réfléchir ensemble sur les procédures à mettre en œuvre pour assurer un meilleur fonctionnement des ONG et des associations de volontaires. Les conclusions de l'audit en cours nous seront remises à la fin du mois de décembre. Ce sera une base de travail pour tous ceux que nous voulons associer à cette réflexion, les parlementaires, mais aussi les acteurs de la coopération décentralisée. Nous devons tous mettre notre expérience en commun pour essayer de progresser et de sortir, en franchissant une nouvelle étape, de la situation que vous signalez.

Vous avez évoqué l'angoisse de ces jeunes et des responsables associatifs. Nous ne la laisserons pas se développer. Nous serons avec vous pour élaborer de nouvelles formules et poursuivre l'action entreprise depuis si longtemps, et avec le succès que vous avez souligné, par tous ceux qui, en Afrique, dans la Caraïbe et dans l'Océan indien, pratiquent cette coopération de proximité en se mettant à l'écoute des autres et en diffusant le message fort d'une France généreuse.

Nous reparlerons de ce problème avec tous les acteurs concernés au tour début de l'année 1994. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Robert Galley. Merci, monsieur le ministre.

Mme le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Coopération ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

Titre III: 5 794 313 francs;

Titre IV: moins 383 372 961 francs.

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

Autorisations de programme: 35 000 000 francs;

Crédits de paiement: 17 500 000 francs.

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

Autorisations de programme : 2 437 000 000 francs ;
Crédits de paiement : 446 600 000 francs.

Mme le président. Personne ne demande la parole ?...
Je mets aux voix le titre III.
(Le titre III est adopté.)

Mme le président. M. Jean-Pierre Thomas a présenté un amendement, n° 38, ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B, réduire les crédits de 95 000 000 de francs.

« Majorer les crédits de 95 000 000 de francs. »

La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial. Afin de rendre plus lisible le budget de la coopération, je propose de créer, au sein du titre IV, un chapitre spécifique pour l'aide alimentaire.

Nous constatons chaque année une augmentation de cette aide, dont le montant est accru de 20 millions de francs pour 1994, ce qui en porte le total à 95 millions de francs. Mais cette progression résultant d'un redéploiement des dépenses au sein du même chapitre, elle s'opère au détriment d'autres actions de coopération.

L'aide alimentaire mérite d'être individualisée, car il s'agit d'une action de nature interministérielle dont le ministère de la coopération doit conserver la maîtrise, en liaison, bien sûr, avec le ministère des affaires étrangères. La création d'un chapitre spécifique serait une mesure de clarification et de bonne gestion.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la coopération. Je prends l'engagement de créer un chapitre budgétaire spécial car, sur le fond, M. le rapporteur spécial a raison. Mais, le Gouvernement ayant la maîtrise de la nomenclature budgétaire, je souhaiterais que cette initiative ne résulte pas d'un amendement.

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial. Je n'ai aucune raison de douter de l'engagement du ministre, au contraire, et je retire bien volontiers mon amendement, connaissant le côté parfois sourcilieux de l'administration du budget.

Cependant, monsieur le ministre, il est de jurisprudence constante qu'une initiative parlementaire puisse modifier la présentation des crédits, y compris la réimputation d'une dépense sur un autre chapitre, à condition qu'il n'y ait ni augmentation du montant total des crédits ni, bien sûr, modification de leur affectation. L'article 43 de l'ordonnance organique relative aux lois de finances prévoit en effet que les décrets pris par le Gouvernement sur la répartition par chapitre des crédits ouverts pour chaque ministère, le sont compte tenu des votes du Parlement. Je souhaitais donc prendre date.

Mme le président. L'amendement n° 38 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

Mme le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

Mme le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

Après l'article 57

Mme le président. En accord avec la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, j'appelle maintenant l'amendement n° 45 tendant à insérer un article additionnel après l'article 57.

Cet amendement, présenté par M. Philippe Auberger, rapporteur général et M. Jean-Pierre Thomas, est ainsi libellé :

« Après l'article 57, insérer l'article suivant :

« Le cinquième alinéa (2°) du paragraphe I de l'article 107 de la loi de finances pour 1983 (n° 82-1126 du 29 décembre 1982) est ainsi rédigé :

« 2° A l'aide publique au développement en complétant le tableau ci-dessous. »

« Ce tableau est annexé au projet de budget de la coopération et du développement. »

DÉCOMPOSITION
DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

	ANNÉE précédente	ANNÉE en cours Estimations	ANNÉE suivante Prévisions
Ministère de l'économie, des finances et du bud- get :			
Aide multilatérale.....			
Prêts du Trésor + dons associés.....			
Consolidations de dettes.....			
Annulations de dettes.			
Dons projets et dons à l'ajustement structu- rel.....			
Garanties + bonifica- tions.....			
Ministère de la coopéra- tion et du développe- ment :			
Coopération technique			
Fonds d'aide et de coopération.....			
Concours budgétaires.			
Dons projets et dons ajustement.....			
Transport de l'aide ali- mentaire.....			
Autres dons.....			
Ministère des affaires étrangères :			
Aide multilatérale.....			
D.G.R.C.S.T.....			
Caisse française de déve- loppement :			
Prêts du premier gui- chet.....			
Prêts d'ajustement structurel.....			
Souscription en capital			
Autres ministères :			
Ecologie.....			
Recherche.....			
Aide alimentaire.....			
Divers.....			
Coûts administratifs :			
Total :			
PNB (en milliards de francs)			
Aide en % du PNB			

La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, le même amendement avait été adopté par l'Assemblée nationale lors de l'examen de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993, mais le Gouvernement de l'époque ne l'avait malheureusement pas retenu en seconde délibération. Il s'agit de clarifier la présentation de l'aide publique au développement en prévoyant que soit annexé au projet de budget de la coopération un tableau donnant une vue exhaustive de la répartition de cette aide. Ce tableau existe. Certains en ont connaissance. Chaque année, le rapporteur spécial en demande officiellement communication, mais il est de tradition de ne jamais le communiquer. L'annexer à la loi de finances nous permettrait de débattre en connaissance de cause et le rendre ainsi public serait tout à l'honneur de la coopération française en matière de développement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la coopération. Contre mais pourquoi ? Parce que l'aide publique au développement concerne aussi d'autres ministères et qu'elle recouvre à la fois des crédits budgétaires et des prêts. En outre, il existe déjà un tableau de même nature dans le rapport économique et financier annexé à la loi de finances.

Mme le président. La parole est à M. Pierre-André Wiltzer.

M. Pierre-André Wiltzer. Nous avons déjà eu ce débat à plusieurs reprises et sans doute va-t-il rebondir lorsque nous examinerons le budget de la francophonie.

Le Parlement souhaite, et c'est l'intérêt de tous, disposer du maximum d'informations sur les efforts considérables mais souvent très dispersés en faveur de la coopération ou de la francophonie. Il demande régulièrement que lui soit communiqué un tableau récapitulatif. Je déplore que le ministère du budget s'oppose avec autant de constance que d'efficacité à cette volonté légitime de clarification. J'espère donc que l'Assemblée adoptera l'amendement de M. Thomas, qui ne devrait causer aucune difficulté particulière, ni à l'administration, ni au Gouvernement. Une meilleure information à ce sujet permettrait au contraire de mobiliser l'opinion publique en faveur de la politique de coopération.

Mme le président. La parole est à M. Richard Cazenave.

M. Richard Cazenave. En vue d'améliorer la coordination de l'aide publique au développement et de renforcer le rôle d'impulsion du ministère de la coopération, nous demandons tous, depuis plusieurs années, que l'ensemble des interventions de l'Etat en ce domaine fasse l'objet d'une présentation globale, qui donnerait certainement plus de pertinence à nos analyses et à nos observations. Mais nous nous sommes toujours heurtés au même problème de forme. Le budget de la coopération ne comprenant, par définition, qu'une partie de cette aide, n'est pas le lieu où nous pouvons, légalement, déposer un tel amendement.

Jusqu'ici, monsieur le ministre, nos votes positifs n'ont pas été utiles, puisqu'un amendement identique, adopté l'an dernier à l'initiative d'un député socialiste, a été écarté par votre prédécesseur, M. Debarge, en seconde délibération.

Le groupe RPR, soucieux de la légalité, ne votera pas ce nouvel amendement. Nous vous demandons néanmoins d'être notre porte-parole pour obtenir du Gouvernement les éléments de transparence et de lisibilité que

nous souhaitons, et pour dissiper ainsi cette impression nocive qu'il existe une volonté d'obstruction et d'opacité, ce qui n'est pas le cas, je le sais bien.

Mme le président. La parole est M. Henry Jean-Baptiste.

M. Henry Jean-Baptiste. L'essentiel a été dit. J'ajouterais simplement qu'un rapport très remarquable récemment publié par le Conseil économique et social sur la politique de coopération faisait observer qu'il était impossible, aujourd'hui, d'avoir une connaissance complète et précise de l'effort français au titre de l'aide à la coopération. L'amendement de la commission des finances répond exactement à cette préoccupation de clarté et de transparence. Ces dernières années, d'ailleurs, un début de réponse avait été apporté au souci qui s'était exprimé en ce sens au sein de cette assemblée. Mais le document qui était réclamé figure dans ce que nous appelons « le jaune » et intervient donc trop tard.

Si le Gouvernement retenait l'amendement n° 45, ce que je souhaite, ce document figurerait dans « le bleu ». Nous n'y verrons pas pour autant que du bleu (*Sourires*) mais ce sera plus clair, plus complet et, surtout, plus rapide.

Mme le président. La parole est à M. Serge Janquin.

M. Serge Janquin. C'est bien en se fondant sur certains des arguments appelés par nos collègues de la majorité que le Gouvernement avait fait disparaître, entre les deux lectures, un amendement semblable voté par l'Assemblée nationale.

J'ignore si M. Thomas maintiendra ou non son amendement. En tout cas, j'aurais eu plaisir à apporter ma voix au premier comme au second des amendements proposés.

Mme le président. Monsieur le rapporteur spécial, l'amendement n° 45 est-il maintenu ?

M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial. Il s'agit d'un amendement de la commission des finances, par conséquent il ne m'appartient pas de le retirer.

Plus qu'au ministre de la coopération, c'est d'ailleurs surtout au ministre du budget qu'il faudrait s'adresser. Je considère qu'il est des moments où la technique financière doit être au service de la politique, et l'objectif politique aujourd'hui est bien dans la clarté et l'exhaustivité d'un sujet qui nous préoccupe tous : l'aide publique au développement.

L'amendement n° 45 a sa raison d'être ; chacun votera comme il l'entend. Je ne peux en tout cas pas le retirer.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la coopération. Je confirme ce que j'ai dit précédemment : le Gouvernement est défavorable à cet amendement.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° 45.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la coopération.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mme le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, concernant l'aménagement du territoire.

La parole est à M. Jean-Jacques de Peretti, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean-Jacques de Peretti, rapporteur spécial. Monsieur le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, l'aménagement du territoire est l'une des priorités du Gouvernement et de la majorité qui le soutient. Dès le 12 juillet 1993, au cours du CIAT de Mende, le Gouvernement a concrétisé ses engagements par des décisions qui marquent le début de la reconquête de notre territoire. Le budget qui nous est proposé aujourd'hui, mes chers collègues, confirme largement cette orientation.

Cette volonté répond également à l'attente de tous les acteurs locaux à qui, monsieur le ministre, vous avez donné la parole dans le cadre du débat national sur l'aménagement du territoire. Je ne doute pas que vous saurez les entendre, car c'est en grande partie d'eux que dépendra, sur le terrain, la réussite de cette politique.

Examinons, d'abord, les grandes orientations du projet de budget que vous proposez et qui a été adopté par la commission des finances. Avec une croissance de 21,3 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1993 - ce qui n'est pas le cas de tous les budgets, loin s'en faut - il représenté un effort longtemps attendu et aujourd'hui remarqué par tous ceux qui se préoccupent de la croissance souvent démesurée de nos villes et banlieues et de la désertification de nos campagnes.

C'est un budget en croissance réelle. Je voudrais tout d'abord souligner la transparence de la présentation de ce budget puisque sa croissance est exprimée en crédits de paiement et pas seulement en autorisations de programme dont la consommation est toujours aléatoire. En dépenses ordinaires et crédits de paiement, nous passons de 1 897 millions de francs à 2 300 millions. Les crédits des grands fonds d'investissement augmentent également de plus de 20 p. 100 en crédits de paiement.

C'est, il faut bien le dire, une inversion complète et salutaire de la politique budgétaire des gouvernements précédents qui jouaient de l'effet d'affichage en gonflant artificiellement le budget par des autorisations de programme qui ne se concrétisaient jamais. En 1992, le montant cumulé des autorisations de programme non consommées a atteint un chiffre record : à peu près un milliard de francs, selon le rapport du contrôleur financier du secrétariat d'Etat à l'aménagement du territoire.

Ce budget présente un effort financier, pour ce qui concerne les dépenses en capital, en parfait accord avec les objectifs de la politique d'aménagement du territoire que le Gouvernement a engagée.

Conformément au CIAT de Mende, la croissance des crédits affectés au développement rural est une première réponse aux attentes qui se sont exprimées dans nos campagnes et dans nos bourgs. Le fonds interministériel de développement et d'aménagement rural bénéficie de 400 millions de francs, soit une croissance de 21 p. 100 de ses crédits de paiement. Ses autorisations de programmes sont inscrites au seuil réaliste de 509 millions de francs.

Le rééquilibrage entre les zones connaissant une forte croissance d'activité et les zones moins peuplées est engagé de façon claire. Le fonds d'aide à la délocalisation croît de 54 p. 100 et atteint 127 millions de francs ; il permettra d'aider de façon significative les salariés qui voient leurs emplois transférés hors région parisienne. Dans le même temps, notre territoire deviendra plus attractif pour les entreprises étrangères avec une explosion de la prime d'aménagement du territoire qui atteint le seuil symbolique de un milliard de francs en autorisations

de programmes. Il s'agit là, notamment, d'une mesure efficace pour lutter contre l'érosion du potentiel industriel étranger présent sur notre territoire national.

Les autres fonds voient aussi leurs dotations s'accroître pour amorcer une politique ambitieuse dont les modalités deviendront plus précises à l'issue du débat national.

Il faut souligner, à ce sujet, l'accroissement du FIAT, dont la moitié des crédits financent les contrats de plan : il atteint 850 millions de francs en autorisations de programme et 680,1 millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de 32 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1993.

Les dépenses courantes maintenant. Je n'insisterai pas sur le détail des dépenses ordinaires, elles aussi sont en forte augmentation. Les services intérieurs comme les bureaux à l'étranger de la DATAR en bénéficient pleinement. A l'intérieur de cette enveloppe, 9,63 millions de francs seront consacrés au financement du débat national pour l'aménagement du territoire. Les dépenses d'intervention correspondant au titre IV sont portées, par l'intermédiaire de plusieurs opérations, à 358 millions de francs.

Enfin, pour conclure cette brève présentation, notons qu'il s'agit d'un budget plus rationnel.

Il faut en effet saluer tous les efforts de rationalisation que l'on retrouve dans l'articulation de ce budget. Celui-ci met fin, entre autres exemples, au transfert de crédits usuellement pratiqué entre le titre VI et le titre IV en cours d'exécution, procédure anormalement complexe, critiquée à plusieurs reprises par la Cour des comptes et génératrice de retards.

Monsieur le ministre, nous avons donc tout lieu d'être satisfaits de ce projet de budget. Permettez-moi simplement de compléter cette brève présentation par quelques remarques sur l'exécution du budget et sur l'action de la DATAR.

L'exécution du budget tout d'abord. Je pense qu'une amélioration des procédures d'attribution des finances est nécessaire.

Première observation, on constate que pour les grands fonds, et ainsi que je l'ai signalé, la consommation des crédits ouverts pour l'aménagement du territoire reste faible. Elle a été en moyenne de 68 p. 100 en 1991 et de 74 p. 100 en 1992. Que vaudrait une politique budgétaire, même excellente, si ces taux n'étaient pas, dans l'avenir, considérablement améliorés ?

La cause de cette sous-consommation réside, c'est évident, dans le gonflement excessif du niveau des autorisations de programme qui n'ont jamais été traduites en crédits de paiement sous le gouvernement précédent, mais aussi et surtout dans le piétinement des procédures d'attribution des aides.

Deuxième observation, on constate des difficultés dans l'attribution des aides. Celles-ci n'ont rien d'étonnant. Vous le savez vous-même, vécues sur le terrain, les actions de l'Etat semblent dispersées. Les acteurs du développement local passent plus de temps à rechercher les moyens de financement adaptés à un projet qu'à la réflexion et à la mise en œuvre du projet lui-même.

Un grand effort de rationalisation et d'unification des instruments d'intervention reste à faire. La commission des finances a noté avec satisfaction la volonté ministérielle de mobiliser les sous-préfets d'arrondissements pour les inviter à agir en faveur de la suppression des obstacles administratifs.

J'espère qu'on ne leur réservera pas le même sort qu'aux sous-préfets développeurs. Celui de Sarlat, en tout cas, attend toujours, monsieur le ministre, la délégation de 400 000 francs qui lui avait été attribuée.

Mais il faut certainement en venir à des réformes structurelles. Dès la naissance d'un projet, qu'il soit proposé par une commune ou par des communes, voire des associations, la DATAR devrait pouvoir en évaluer la faisabilité, mieux orienter ou compléter les demandes d'aides et accompagner ainsi ceux qui n'ont pas les moyens techniques de se prendre en charge. C'est l'un des problèmes majeurs de toutes nos petites et moyennes communes.

Troisième observation, un regroupement des fonds est nécessaire. Il faut, surtout, aboutir en amont au regroupement des fonds d'intervention. Je sais que le Gouvernement n'y est pas hostile. C'est un objectif qui pourrait être inscrit dans la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire, et qui devrait être atteint, pour les fonds affectés spécifiquement au développement rural, dès la prochaine loi de finances.

Quatrième observation, une réorganisation administrative est également nécessaire. Dans un souci de meilleure efficacité, certaines structures administratives coexistantes pourraient être rapprochées. Je pense particulièrement, et tout le monde le souligne régulièrement à la commission des finances, aux bureaux de la DATAR à l'étranger et aux postes d'expansion économiques au ministère de l'économie.

Sans évoquer à nouveau la création d'un grand ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement, des transports et du Plan, je pense que l'on devrait peut-être aussi réfléchir à l'évolution du CIAT vers un secrétariat permanent pour l'aménagement du territoire. Ce dernier, placé sous la responsabilité de la DATAR, serait appelé à évoquer ou à instruire, à son niveau, tout au long de l'année, les décisions qui ont des conséquences importantes en termes d'aménagement du territoire et qui, dans cette perspective, ne sont pas toujours cohérentes entre elles.

Venons-en aux orientations à donner à l'action de la DATAR. J'en vois principalement deux.

D'une part, la DATAR doit favoriser l'emploi. La politique d'aménagement du territoire a pour fin de sauvegarder la cohésion de la nation et de tenter de maintenir une certaine homogénéité du tissu économique. Autrement dit, préserver l'emploi dans les zones où celui-ci est gravement compromis et où, faute d'infrastructures, de services publics, les investissements ne se font plus.

Il faut qu'à tous les stades d'attribution des concours se concrétise cette priorité. Il est nécessaire que l'Etat rende des arbitrages, notamment par le biais des contrats de plan Etat-régions, qui permettent de privilégier des projets même modestes parce qu'ils contribuent efficacement et humainement au maintien de la vie dans nos campagnes.

A ce titre, la faible consommation des crédits affectés au FRILE durant les deux dernières années serait incompréhensible aujourd'hui. Le fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi concourt directement aux opérations de développement local menées par les communes ou les associations. Nous sommes heureux de voir, malgré tout, que ce fonds a été maintenu car les actions qui ont pu être engagées ont été souvent déterminantes pour l'emploi local.

D'autre part, la DATAR doit favoriser des projets innovants.

Je terminerai mon intervention, monsieur le ministre, en exprimant un constat et un souhait : j'observe que ce budget d'aménagement du territoire est certainement l'un des plus consistants, mais aussi l'un des plus rigoureusement construits depuis plus de dix ans. Mais il faut aussi, après avoir manifesté une volonté politique, laisser le champ libre à l'imagination et à l'innovation.

Or les idées novatrices ne viendront pas seulement de votre administration, si compétente soit-elle. Elles seront aussi exprimées par tous les élus locaux, les représentants des secteurs associatifs, ainsi que par les entreprises candidates aux avantages financiers annoncés.

Ces responsables locaux, des secteurs public ou privé, seront amenés à mettre en évidence de nombreux freins au développement de leur région, de nombreux blocages administratifs, parfois extrêmement fastidieux à surmonter. Je pense notamment aux projets interdépartementaux ou interrégionaux, qui correspondent, certes, à des découpages pertinents en termes de zones d'activités humaines, en termes de « pays », mais qui transgressent certaines limites administratives et nous bloquent.

L'exemple de la Dordogne est caractéristique : mon département est situé à la périphérie de deux « grands chantiers » de la DATAR, celui de la façade Atlantique et celui de la région Centre. Il doit pourtant pouvoir mener un projet de développement rural adapté et mieux bénéficier des avantages de la contractualisation Etat-région.

Je sais très bien que le ministre d'Etat a répondu dernièrement à M. Estrosi lors d'une séance de questions d'actualité que nous aurions toute latitude pour améliorer ces schémas d'aménagement, je note cependant qu'ils étaient déjà au nombre de sept. Je veux bien en proposer un huitième. Mais aurai-je l'accord du Gouvernement ? Il est en tout cas important de noter qu'un département comme la Dordogne - et il y en a d'autres - est totalement coincé entre ces deux grands chantiers.

Je pense également au demi-échec de l'AIIZR ou « petite PAT » qui, nous dit-on, n'a pas su répondre avec suffisamment de souplesse aux problèmes très diversifiés des PME-PMI s'implantant en zones rurales. J'aurais pourtant préféré, pour ma part, que la DATAR conserve, pour mieux l'utiliser, la maîtrise de ce fonds aujourd'hui globalisé, avec d'autres aides en direction des PME-PMI qui sont gérées par le ministère de l'industrie. Une politique industrielle n'est pas forcément toujours cohérente avec la politique d'aménagement du territoire bien qu'elle en soit l'un des instruments essentiels.

Il conviendra donc, monsieur le ministre, que le Gouvernement sache opérer de nombreux ajustements en fonction des suggestions que les acteurs du développement local lui auront proposé, dans les zones urbaines comme dans les zones rurales. Les parlementaires s'en font depuis longtemps l'écho.

Je connais, monsieur le ministre, vos qualités d'écoute pour briser ces rigidités. C'est à cette condition que le budget dont nous débattons permettra d'engager, dès demain, la reconquête de notre territoire.

Mme le président. La parole est à M. Arsène Lux, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Arsène Lux, rapporteur pour avis. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de l'aménagement du territoire est celui qui connaît la plus forte progression puisqu'elle dépasse - M. Jean-Jacques de Peretti vient de le rappeler - 21 p. 100 par

rapport au budget primitif de 1993. Une telle progression, dont nous ne pouvons bien entendu que nous réjouir, est doublement justifiée.

D'abord, elle marque une rupture nette et spectaculaire par son importance avec les diminutions de crédits constatées lors des exercices antérieurs - 13 p. 100 pour 1992, 8,6 p. 100 pour 1993 - diminutions pour le moins surprenantes, je dirais même aberrantes, alors que les besoins revêtaient déjà l'acuité que l'on connaît aujourd'hui. Ensuite, cette augmentation se justifie aussi et surtout parce qu'il convient, à travers un budget significatif, de crédibiliser, aux yeux de tous, la volonté politique de votre majorité de faire de la reconquête de notre territoire l'une de ses priorités majeures.

J'ai parlé de « reconquête du territoire » parce que tel est l'objectif que le Gouvernement s'est assigné. L'expression quelque peu guerrière peut surprendre, mais, à l'examen, elle paraît judicieusement choisie. En effet, il y a danger dans la demeure « France ». Or quand les intérêts majeurs des Françaises et des Français d'aujourd'hui mais encore plus de demain sont en cause, il faut impérativement mener bataille pour écarter les périls.

Afin d'optimiser les chances de succès, cette bataille doit s'appuyer sur une stratégie, sur des actions préalablement définies et mettre en œuvre des moyens et procédés adaptés. Elle doit surtout être précédée d'une analyse précise de la situation de l'ennemi, comme diraient les stratèges.

En la circonstance, quel est l'ennemi ? Pour l'essentiel, il a pour nom « déséquilibre » et revêt de multiples apparences.

Il s'agit d'abord d'un déséquilibre démographique, en raison de l'énorme concentration de population dans la région parisienne et certaines grandes agglomérations. Aujourd'hui, 40 p. 100 de la population sont hyperconcentrés sur 1 p. 100 du territoire national. En outre, cette tendance concerne également les régions elles-mêmes dont les évolutions démographiques apparaissent de plus en plus contrastées. Une étude de l'INSEE révèle en effet que les régions dont la croissance était la plus importante avant 1982 connaissent toujours les progressions les plus fortes - Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Ile-de-France, Aquitaine et Haute-Normandie -, alors que les régions du grand Ouest - Bretagne, Poitou-Charente, Basse-Normandie - voient leur déclin s'accroître.

Ce phénomène se constate également au niveau infra-régional et départemental à travers le processus de ce que l'on appelle la périurbanisation qui concentre les populations autour des moyennes et petites villes au détriment des villages ruraux qui se dépeuplent à une cadence accélérée surtout le long de cette diagonale aride - quel affreux qualificatif mais combien évocateur ! - qui coupe notre territoire du nord-est au sud-ouest. La Meuse, dont je suis l'élu, est précisément sur cette diagonale aride.

Il y a ensuite un déséquilibre économique, directement lié au précédent. Un indicateur, celui du chômage, en est tout à fait révélateur. Il montre que, en la matière, les déséquilibres n'ont cessé de se creuser depuis le début des années quatre-vingt. En 1987, huit points et demi séparaient les taux de chômage extrêmes entre les départements les plus fortement et les plus faiblement touchés ; quatre ans plus tard seulement, en 1991, cet écart atteignait près de dix points.

Découlant logiquement des disparités économiques, on constate enfin un déséquilibre sociologique qui résulte du vieillissement des zones rurales abandonnées par la jeunesse en recherche d'emplois.

Les conséquences néfastes de ces évolutions se font déjà sentir, parfois avec acuité : troubles et violences dans les banlieues surencombrées, désertification et dégradation de l'environnement et du patrimoine rural dans nos campagnes. C'est en fait l'égalité des citoyens face à l'emploi, à l'éducation, à la formation, à la culture, à la sécurité qui est en cause. Elle est même, dans de trop nombreux cas, déjà compromise. C'est dire l'urgence des actions à mener ; c'est dire aussi leur ampleur, car il en va en fait du rétablissement sur tout le territoire du droit à l'égalité pour tous, inscrit dans notre Constitution.

La politique de reconquête voulue par le Gouvernement à cet effet doit faire l'objet d'une stratégie globale, couvrant tous les secteurs socio-économiques et géographiques.

La répartition équilibrée des activités et des hommes sur le territoire nécessitera impérativement une politique active de restructuration des zones urbaines en difficulté, en particulier la résorption des quatre cents points les plus sensibles répertoriés au plan national.

Toutefois, l'effort majeur devra indéniablement porter sur la France rurale, dont il conviendra, dans un premier temps, de stopper immédiatement le déclin continu qui l'a amené à ne plus compter que deux millions d'habitants à ce jour, deux millions répartis dans huit mille communes rurales et qui, pour reprendre la comparaison imagée d'un expert en démographie, « tiendraient aujourd'hui à l'intérieur du boulevard périphérique parisien ».

Pour mettre un terme à cette déperdition rurale, la politique d'aménagement du territoire devra nécessairement recouvrir l'ensemble des domaines liés à la vie quotidienne de nos concitoyens.

L'emploi, qu'il soit industriel, commercial, artisanal ou, surtout, agricole, mais également l'habitat, les infrastructures de communication, les services publics sont autant de maillons qu'il conviendra de conforter pour redonner vie à nos campagnes.

L'aide à l'emploi exige indéniablement le préalable d'une maîtrise de la croissance de l'Ile-de-France. Le CIAT du 12 juillet dernier a fixé des limites utiles à cet égard pour le schéma directeur de l'Ile-de-France à l'horizon 2015. Notons au passage que l'importance de ce schéma au plan national justifierait amplement qu'il soit inclus dans la future loi d'orientation d'aménagement du territoire, pour lui donner valeur législative.

La revitalisation économique des parties les plus fragiles du territoire nécessite également une politique volontariste de délocalisation administrative.

La décentralisation, d'abord, est souhaitée depuis longtemps. Il convient de lui donner un contenu dans les meilleurs délais. Les mesures du CIAT de Mende, avec le doublement de l'allocation à la mobilité du conjoint et l'attribution complémentaire de prêt locatif aidé sont de nature à favoriser ces transferts.

La délocalisation doit aussi être économique par implantation d'entreprises privées, françaises ou étrangères. A ce titre, les taux d'aide de la France apparaissent notoirement insuffisants, comparés à ce que pratiquent nos partenaires européens. Actuellement, en effet, l'aide française, dispensée à travers la prime à l'aménagement du territoire correspond à 5,9 p. 100 en moyenne du montant du projet d'investissement, alors que le taux est de 22 p. 100 en Espagne et de plus de 30 p. 100 en Italie !

L'augmentation de 66 p. 100 de la prime d'aménagement du territoire, va, par conséquent, dans la bonne direction surtout lorsque l'on sait que chaque franc de PAT induit 8 francs de chiffre d'affaires en France, dont une part importante pour les entreprises françaises.

Compte tenu de cet impact, il conviendra que le Gouvernement se montre particulièrement ferme dans les négociations en cours avec la Commission européenne, qui conteste certains zonages éligibles à la PAT dans une vingtaine de nos départements.

L'aide à l'emploi passe également par un soutien au développement économique local. La PAT « petits projets » ou aide à l'investissement industriel en zone rurale répondait à ce besoin. Il conviendrait de veiller à ce que sa refonte au sein d'un fond unique d'aide aux petites et moyennes entreprises au titre du budget du ministère de l'industrie n'entraîne pas de retard supplémentaire dans la mise en application urgente que la situation appelle et qu'elle favorise effectivement la création d'emplois en zone rurale.

La même préoccupation nous amène à souhaiter que la notation du FRILE - le fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi - dont Jean-Jacques de Peretti a parlé, en diminution dans vos propositions, puisse être abondée. Une enveloppe de 100 millions de francs serait tout à fait utile compte tenu des besoins exprimés et de la souplesse d'emploi de ce fonds, notamment en zone rurale.

La création d'une dotation aux jeunes entrepreneurs ruraux et le doublement du plafond des prêts bonifiés à l'artisanat constituent, quant à elles, des mesures tout à fait favorables à la création de petites entreprises rurales. Il faudra très largement diffuser l'information à son sujet.

Un effort tout particulier devra également être entrepris en matière de développement du télé-travail, dont certaines premières applications en milieu rural apparaissent particulièrement positives.

N'omettons pas, enfin, le large potentiel des emplois de proximité, comme l'aide aux personnes âgées dépendantes qui peut contribuer très utilement au maintien de la population en zone rurale grâce à la fois aux nouveaux services proposés et aux emplois qu'ils génèrent.

Cependant, il est clair qu'une véritable politique de reconquête du territoire doit d'abord s'appuyer sur une agriculture fortement et durablement implantée.

Or les perspectives d'évolution du nombre des exploitations agricoles apparaissent particulièrement préoccupantes, puisque, dans certaines zones - et la Meuse en fait malheureusement partie - seule une exploitation sur quatre est reprise par un nouvel agriculteur après cessation d'activités.

Il convient, par conséquent, de favoriser la transmission des exploitations, c'est un point essentiel : par une modification des conditions d'évaluation de ces exploitations, souvent sur-évaluées ; par un allègement des coûts de transmission, en les rapprochant de ceux de nos partenaires européens ; mais aussi et surtout en garantissant mieux le revenu de l'agriculteur afin que celui-ci ne soit pas contraint, compte tenu de son taux d'endettement, et par un effet pervers de la réforme de la politique agricole commune, à une recherche systématique d'agrandissement des surfaces qu'il exploite, pour compenser le manque à gagner résultant des quotas et du processus de jachérisation.

Le rachat d'exploitations cessant leur activité par des agriculteurs déjà installés limite ainsi considérablement les possibilités d'installation de jeunes nouveaux agriculteurs qu'il convient impérativement de favoriser, sous peine de

voir le nombre des exploitations diminuer, à court terme, dans des proportions telles que cela rendrait totalement inopérants tous les efforts d'aménagement et de développement rural.

La même préoccupation doit nous amener à développer très significativement toutes les formes possibles de pluri-activité, notamment en matière de sylviculture et d'agrotourisme, pour tirer pleinement parti du courant porteur que connaît le tourisme vert.

Seuls 18 p. 100 des exploitants agricoles sont pluri-actifs. La faiblesse de ce taux s'explique principalement par la complexité du statut fiscal et social de la pluri-activité, qui doit impérativement être simplifiée, notamment en relevant sensiblement le plafond d'assimilation des recettes secondaires aux recettes agricoles et en adoptant le principe du guichet unique en matière de sécurité sociale.

Le Gouvernement a déjà pris des mesures encourageantes dans ce sens. Elles méritent d'être amplifiées.

L'amélioration de l'habitat constitue un autre volet essentiel du développement équilibré du territoire. Elle nécessitera une mesure drastique : la destruction des quatre cents points chauds que j'ai déjà évoqués, qui constituent autant de puits de ségrégation urbaine, prêts à l'implosion.

En zone rurale, des mesures devront permettre la réhabilitation du patrimoine rural existant, en évitant le phénomène de péri-urbanisation. En l'absence de mesures spécifiques particulièrement incitatives sur le plan financier, il est utopique d'imaginer que le processus de désertification puisse être stoppé.

Je ne ferai qu'évoquer, compte tenu du temps qui m'est imparti, les autres domaines dans lesquels il conviendra également d'intervenir pour un véritable rééquilibrage du territoire : les infrastructures de communication, bien évidemment, avec leurs volets ferroviaires et routiers, en englobant les maillages de desserte infra-régionale et départementale ; l'éducation, à tous ses niveaux, avec le nécessaire maintien des classes en milieu rural ; la recherche, pour laquelle des décisions de redéploiement significatif ont déjà été prises ; l'indispensable maintien des services publics enfin, en privilégiant autant que faire se peut leur polyvalence.

Telles sont, monsieur le ministre, les actions à entreprendre. Elles sont nombreuses, mais toutes nécessaires.

Elles ne sont pas nouvelles puisqu'elles figurent très largement dans toutes les propositions formulées au cours des vingt dernières années, demeurées malheureusement inappliquées pour la plupart d'entre elles par manque de véritable volonté politique d'aboutir.

Le défi qui nous est lancé est bien là, monsieur le ministre : réussissons-nous à nous donner les moyens et à imposer aux différents acteurs les contraintes incontournables que nécessitera la mise en application pratique de la volonté politique clairement affirmée à ce jour ?

Les acteurs sont en effet multiples : tous les départements ministériels sont pratiquement concernés, ainsi que toutes les collectivités locales, à quelque niveau qu'elles se situent. Or tous ces niveaux décisionnels ont leur propre logique et leurs propres priorités qui, soyeons clairs, sont, la plupart du temps, fixées par le poids des grandes concentrations démographiques urbaines, lesquelles constituent également - peut-être malheureusement ! - les plus fortes densités électorales !

Seul l'Etat sera en mesure d'imposer à chacun les parts de financement à réserver à ces actions de reconquête de notre territoire. De ce point de vue le rôle de la DATAR

rénovée, qui devra bénéficier du soutien politique à son plus haut niveau, c'est-à-dire à celui du Premier ministre lui-même, sera tout à fait déterminant.

C'est en fait une véritable fonction de catalyseur que devra assumer la DATAR pour permettre la nécessaire mobilisation des moyens financiers des autres partenaires, ministères et collectivités locales. C'est dire qu'il convient de lui donner les moyens de cette mission : moyens propres, d'abord, notamment informatiques, qu'il conviendra vraisemblablement de renforcer ; moyens fonctionnels et institutionnels ensuite.

Ne serait-il en effet pas souhaitable - comme l'a indiqué tout à l'heure Jean-Jacques de Peretti - de transformer le CIAT en structure interministérielle permanente, animée par la DATAR, compte tenu de l'importance qui s'attache au suivi des options décidées ?

Ne conviendrait-il pas également de confier à la DATAR la gestion directe des contrats Etat-régions dont l'enveloppe budgétaire pourrait utilement faire l'objet d'une ligne spécifique unique et dont les engagements seraient conditionnés par un apport financier minimal des régions et autres collectivités, réservé au développement rural ?

Un mot encore, avant de conclure, pour signaler le rôle déterminant que devra jouer la politique fiscale dans la reconquête de notre territoire rural.

Au-delà des aides spécifiques dérogatoires au droit commun, qui devront être accordées aux zones les plus défavorisées - ces zones dites de revitalisation rurale, qu'il apparaît impératif de créer, car il en va de la crédibilité de l'action gouvernementale - il est probable qu'il faudra mettre en œuvre des exonérations fiscales particulièrement importantes qui seules pourront, en effet, compenser les contraintes liées aux conditions de vie dans les espaces les plus fragiles et les plus déshérités et inciter ainsi les personnes à y demeurer ou à y revenir.

Je formulerais encore une observation, pour souligner l'importance de la réforme de la dotation globale de fonctionnement qui, en instaurant une dotation d'aménagement du territoire, marque concrètement la volonté gouvernementale de redéployer les efforts de l'Etat.

Il convient enfin de se réjouir des incitations significatives que comporte la réforme pour le développement de l'intercommunalité qui, seule, permettra aux petites communes de se doter des moyens financiers nécessaires grâce à une fiscalité de plus en plus intégrée, afin de répondre aux aspirations légitimes d'équipement de leurs administrés.

Telles sont les observations et propositions principales qui découlent de l'examen du projet de loi de finances pour l'aménagement du territoire, monsieur le ministre. Elles ont souvent dépassé le stade de la seule appréciation des crédits budgétaires. Pouvait-il en être autrement ? Assurément non, compte tenu de l'ampleur et de la durée du processus dans lequel nous engage une volonté unanime de profonde restructuration de notre pays.

La volonté politique de la représentation nationale existe. Elle dépasse les clivages traditionnels, comme il se doit, s'agissant de l'avenir de la France. Toutefois, elle serait insuffisante sans une adhésion large et déterminée de l'ensemble des Français.

Les perspectives apparaissent, à cet égard, prometteuses, car, d'ores et déjà, s'est largement répandue, dans les esprits, la nécessité impérieuse d'une profonde et persévérante action de rééquilibrage de notre territoire, avant que certaines situations ne soient irrémédiablement compro-

mises. Le défi est considérable et peut effrayer par son ampleur. Malgré tout il est enthousiasmant, parce qu'il concerne la France.

Nul doute que le vaste débat national que le Gouvernement vient d'engager confortera encore cette détermination du pays à redevenir ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être, la terre de l'équilibre, de l'harmonie et de l'égalité des chances pour tous ses enfants.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Arsène Lux, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, votre budget traduit clairement la volonté gouvernementale de mener une véritable reconquête de notre territoire. C'est pourquoi, la commission de la production et des échanges a décidé d'émettre un avis favorable à son adoption.

M. Eric Raoult. Très bien !

Rappel au règlement

M. Jean-Claude Bois. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

Mme le président. La parole est à M. Jean-Claude Bois pour un rappel au règlement.

M. Jean-Claude Bois. Madame le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 118 de notre règlement concernant la discussion des lois de finances.

Hormis Mme le président et les rapporteurs qui se sont exprimés, l'hémicycle était pratiquement vide. J'étais le seul député présent...

M. Eric Raoult. Vous ne l'êtes plus !

M. Jean-Claude Bois. ...si j'excepte l'arrivée tardive d'un député de la majorité.

Il est regrettable que les députés de la majorité n'aient pas cru devoir être présents à l'ouverture de ce débat, d'autant que le Gouvernement avait déclaré qu'il faisait de ce budget l'une de ses priorités. Les rapporteurs viennent de le confirmer.

Mon rappel au règlement avait pour objet de le souligner et je vous prie de bien vouloir en prendre note.

M. Eric Raoult. Chacun peut d'ailleurs constater que les députés de l'opposition sont nombreux !

Mme le président. Monsieur le député, je prends bonne note de votre observation. Je suppose simplement que ceux de nos collègues qui s'intéressent particulièrement à l'aménagement du territoire ont dû penser que le débat ne commencerait que cet après-midi. C'est ainsi que j'explique la faible fréquentation de l'hémicycle ce matin.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

Mme le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 n° 536 (rapport n° 580 de M. Philippe Auberger, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

Intérieur et aménagement du territoire : aménagement du territoire.

Annexe n° 30 (intérieur et aménagement du territoire : aménagement du territoire) de M. Jean-Jacques de Peretti, rapporteur spécial ; avis n° 585, au nom de la commission de la production et des échanges ; tome XIV (intérieur et aménagement du territoire : aménagement du territoire) de M. Arsène Lux.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures dix.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

